HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

Hôtel la Côtière
A votre service depuis 35 ans !
- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES
49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville
Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 26
E-mail : lacotierehotel@gmail.com
NOTRE PLUS LE RAPPORT QUALITÉ PRIX

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4359 du Vendredi 6 Novembre 2026 - 74e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PROPHARMA AUTORISEE

L'Ordre dénonce un passage en force



Jagger Mpandzo entouré des membres du conseil national de l'Ordre (P.5)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Ouverture de l'année pastorale avec des ordinations diaconales



Le diaconat n'est pas un simple titre, il symbolise le premier degré du sacrement de l'Ordre. (P.9)

DEMONETISATION ENGAGEE

La BEAC signe la fin des anciennes pièces de monnaie

(P.11)

CENTRAFRIQUE

Trente ans après sa mort, Bokassa continue de diviser

(P.7)

EDITORIAL

Combien vaut un cercueil ?



CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J .B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 rue Kikouimba — Arrondissement 4 Moungali
BP. 13 865.- Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail: bouboutouetude @ G.mail.com— République du Congo

BECKY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du cinq août deux mil vingt-six, reçu par Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Talangaï, **folio 147/6, numéro 888**, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination Sociale: B E C K Y.

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, rue Abila numéro 65 quartier Talangaï (République du Congo).

Capital Social: un million de francs CFA, divisé en cent parts de dix mille francs CFA chacune, entièrement souscrites.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: **IMPORT/EXPORT: vente de matériel électrique.**

Durée: La durée de la Société est de quatre vingt-dix neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le 05 août 2026 et enregistré le 10 août de la même année, Folio 147/5 sous le n°887 correspondant à la libération intégrale des parts souscrites.

Administration: la Société est administrée par Monsieur **NGOYI José** avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières.

Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 août 2026 sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B-00980.**

Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 16 août 2026 sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00636.**

POUR INSERTION.

Me J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du **7 août 2026**, il a été décidé de nommer: Monsieur **Richard TCHISSAMBOU** aux fonctions de Directeur général de la société **CANAL+ TELECOM CONGO,** en remplacement de Monsieur **Aubin MWANSA MUSEKA**.
Monsieur **Richard TCHISSAMBOU** exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux statuts de la société.
Les formalités légales consécutives à cette nomination seront accomplies auprès des administrations et organismes compétents.
Le présent avis est établi aux fins de publication au Journal d'annonce légale de la république du Congo et pour servir et valoir ce que de droit.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face à l'hôtel Elaïs,
Tél.: 06664.85.64 / 04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION
En sigle «EES-T&D»
Société par actions simplifiée de droit français
Au capital social de 9.034.050 €
Siège social: Route Départementale 937, 62131 Verquin (France)
309 122 810 RCS ARRAS

ANNONCE LÉGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION, en sigle «EES-T&D»**, en date du 30 avril 2026, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné suivant acte en date du 23 juillet 2026, enregistré aux Domaines et Timbres de Pointe-Noire le 27 juillet 2026, folio 138/4, n° 6726, il a été décidé:
- le transfert de l'adresse de la succursale congolaise dénommée **«EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION CONGO»,** dont l'adresse est désormais fixée: *«chez le Cabinet MAYABEL, Centre-ville, Avenue du Général de Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, porte A26, B.P. 429, Pointe-Noire, République du Congo»*;
- l'ouverture d'un établissement secondaire rattaché à ladite succursale, sis: «secteur n° 3, commune de BOUANGA, République du Congo»;
- la délégation de tous pouvoirs à Monsieur Roger MAYABEL, à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités consécutives aux décisions ci-dessus et de signer, devant toutes autorités, tous actes nécessaires au transfert d'adresse de la succursale et à l'ouverture de l'établissement secondaire susvisé.
Le dépôt des actes et l'inscription modificative de la succursale, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2025-B21-00002, seront effectués au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Fait à Pointe-Noire, le 23 octobre 2026.
Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°501/2026/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	35477 du 18-05-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE (KINTELE)	POOL	OKOBO-EPEGNE Blood Ferolh
2	34760 du 03-12-25	Sect P8, bloc 112, Plle 11bis (ex.18), Sup : 185,76m2	35BIS, RUE KELLE	5-BZV	KANDE Nimaga
3	30553 du 20-05-23	Sect AT, bloc 12, Plle 08ter, Sup : 400,40m2	49, RUE DES ALOUETTES (EX. RUE MABIALA SALOMON)	4-BZV	OTOLY Christian Rodrigue
4	35930 du 28-07-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.244,10m2	AVENUE OBIA (QUARTIER MANIANGA)	9-BZV	Enfants OPIMBAT
5	32768 du 20-11-24	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 4.328,86m2	QUARTIER MOUNDZOMBO	LIKOUALA	MOHAMEHEN MOHAMEDOU
6	32766 du 20-11-24	Sect D, bloc -, Plle 14, Sup : 4.494,27m2	QUARTIER MOUNDZOMBO	LIKOUALA	MOHAMEHEN MOHAMEDOU
7	35293 du 10-04-26	Sect P4, bloc 129, Plle 15, Sup : 131,45m2	38TER, RUE ZANDES	3-BZV	AMADOU Abdoulaye
8	35294 du 10-04-26	Sect P1, bloc 14, Plle 10, Sup : 382,00m2	41, RUE BATEKES	4-BZV	Société «KUBER»
9	20464 du 26-07-19	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 550,00m2	QUARTIER PAUL NGAMBI	POOL	KOKO OKOMBO Prince Geraud
10	20428 du 17-07-19	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 408,00m2	QUARTIER NGABANOU	POOL	KOKO OKOMBO Prince Geraud
11	27434 du 19-07-21	Sect B, bloc 06, Plle 04, Sup : 437,90m2	RUE NON DENOMMEE / Q: 01 (OWANDO)	CUVETTE	IBEAHO Julienne
12	36035 du 18-08-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 200,00m2	QUARTIER 711 CASE-BARNIER	7-BZV	NGOYO Gersie Princia
13	35050 du 18-02-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	NGOUEDY MAKITA Jean Noël
14	32218 du 09-07-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 450,63m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	DIPA BAMOYO Robert
15	35118 du 19-06-26	Sect J, bloc 222, Plle 04, Sup : 606,31m2	RUE NON DENOMMEE (QUARTIER N°01)	CUVETTE	IBATTA Roland Cédar Christophe
16	35719 du 19-06-26	Sect C, bloc 58, Plle 5, Sup : 310,56m2	RUE MAKOUA (QUARTIER N°04 OHOKO)	CUVETTE	IBATTA Roland Cédar Christophe
17	35517 du 22-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 868,72m2	DJIRI (QUARTIER ECOLE DE FOOT)	POOL	EKOULA Annie Roséline
18	32132 du 21-06-24	Sect AB, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	EYANGOLO Ghislain Modeste
19	32436 du 27-08-24	Sect AB, bloc -, Plle -, Sup : 757,80m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	EYANGOLO née KOLI Maryse
20	35979 du 07-08-26	Sect PA, bloc 33, Plle 09 (ex.11), Sup : 426,83m2	11, RUE DJAMBALA	4-BZV	AYESSA née MITONINI Gracia Georgelie
21	36003 du 11-08-26	Sect P14, bloc 144, Plle 1, Sup : 191,65m2	22, RUE MOISE ECKOMBAND (QTIER CHAMP DE TIRS)	6-BZV	SIE SAMBA Innocent Léandre
22	36063 du 24-08-26	Sect CI, bloc 104, Plle 01, Sup : 305,60m2	01, RUE NKONDI (QUARTIER 906 IMPOH MANIANGA)	9-BZV	NDOUNDOU EYORO Luc
23	34958 du 23-01-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 500.000m2 50ha00a00ca	QUARTIER MBESSALA	PLATEAUX	Société SCI MONTE CRISTO
24	36004 du 12-08-26	Sect O, bloc 4, Plle 04, Sup : 1.067,09m2	4, RUE CHARLES DE FOUCAULT (CENTRE-VILLE)	3-BZV	SOCIETE WASSIM (SCI)
25	36140 du 16-09-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 3.600,00m2	ODZIBA (PREFECTURE)	DJOUE-LEFINI	LOUVOUEZO née NKOUSSOU PELEKA A. P.
26	36009 du 12-08-26	Sect P5, bloc 94, Plle 2, Sup : 452,22m2	114, RUE DES MARTYRS	3-BZV	Enfants YOLI
27	35526 du 26-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 187,98m2	QUARTIER LE BLAIDE	7-BZV	Enfants SANDE MBEMBE
28	35075 du 23-02-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 220.015,95m2 soit 22ha0a15ca	VILLAGE MANDIELE	DJOUE-LEFINI	Etablissement WONDERFUL
29	36075 du 31-08-26	Sect P16A, bloc 115, Plle 13, Sup : 341,20m2	109, RUE BOUENZA (QUARTIER 608 MAMA MBOUALE)	6-BZV	BAKOLOBIKI LIKOUKA Chantal
30	36042 du 18-08-26	Sect P7suite, bloc 42, Plle 2 (ex.1968), Sup : 185,38m2	1968, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BOUSSITA Christelle Nathalie
31	35129 du 09-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.710,49m2	QUARTIER 604 FLEUVE CONGO	6-BZV	MOUSSA Timera
32	35209 du 24-03-26	Sect A, bloc 1, Plle 11, Sup : 500,00m2	QUARTIER TOSSANGANA	LIKOUALA	Aimé Triphaine MANFELA
33	35224 du 27-03-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 750,00m2	BETOU (QUARTIER MOUNDZOMBO)	LIKOUALA	YAMBINDE Martin
34	33188 du 14-02-25	Sect A, bloc 48, Plle 01, Sup : 420,00m2	RUE AHOSSO (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	POOL	SANGUILONO née GERARD Lydie Blanche
35	19537 du 08-10-18	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.600,00m2	KINTELE	POOL	AMBOULOU Pascaline
36	35234 du 03-08-26	Sect P14, bloc 62, Plle 15, Sup : 255,70m2	26 BIS, RUE ASSIENE	6-BZV	TABAKA Pétronille Blanche-Laure
37	3564 du 04-06-26	Sect CJ, bloc 104, Plle 8, Sup : 212,60m2	15, RUE MALAKI (MASSENGO 3 POTEAUX)	9-BZV	Enfants OKEMBA-OKOMBI
38	34975 du 30-01-26	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 2.000,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	DIRATH Ilitch Gildas

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2026

Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur Principal des Impôts, Chef de bureau

TOUSSAINT

La République honore la mémoire de ses défunts

Le 1er novembre, à l'occasion de la fête de la Toussaint, la ministre des Petites, Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a déposé une gerbe de fleurs au cimetière du centre-ville, au nom du Gouvernement. La cérémonie s'est déroulée en présence de Jacques Elion, administrateur-maire de Moungali, représentant la mairesse de Poto-Poto.



Après le dépôt de la gerbe de fleurs, le recueillement

La République a rendu hommage à ses morts. Dans le recueillement propre à la Toussaint, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma s'est rendue au cimetière du centre-ville pour y déposer une gerbe de fleurs au nom du Gouvernement. Ce geste symbolique a marqué un temps de mémoire en l'honneur des personnes disparues.

Par cet hommage, les autorités ont rappelé l'importance de se souvenir des défunts et de préserver le lien entre les générations.

«La République reconnaissante honore tous ceux qui sont partis, qui nous ont précédés. Elle reste fidèle à ses principes. En ce jour, nous nous souvenons de nos défunts. Les morts ne sont pas morts et nous ne les oublierons pas. Ils font partie de la vie des vivants», a déclaré la ministre.

Au-delà du dépôt de gerbe, la ministre a insisté sur la valeur des cimetières, qu'elle a présentés comme des lieux de mémoire. Ces espaces, dédiés au souvenir et au recueillement, doivent être traités avec respect, a-t-elle souligné. Les tombes, en particulier, ne doivent pas être souillées.

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a lancé un appel à la population, et tout particulièrement aux jeunes, les invitant à préserver les sépultures et à considérer les cimetières comme des lieux à protéger. Elle a ainsi rappelé que l'hommage aux défunts ne se limite pas à une cérémonie : il passe aussi par le respect des lieux où ils reposent.

À travers ce moment de recueillement organisé à l'occasion de la Toussaint, la République a réaffirmé son attachement au devoir de mémoire et à la dignité due à celles et ceux qui ne sont plus.

Cyr Armel YABBAT-NGO

LOI DE FINANCES 2027

Le budget arrêté en recettes à 3.120,8 milliards de FCFA et en dépenses à 2.638,4 milliards de FCFA

Le ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Christian Yoka, a présenté le jeudi 29 octobre 2026 devant les deux chambres du Parlement, le projet de loi de finances 2027.



Christian Yoka

Le projet de budget prévoit une enveloppe d'investissement de 670 milliards de FCFA, destinée à prendre en compte les priorités nationales. Le Gouvernement entend veiller aux efforts d'amélioration de la qualité de l'investissement public. Les principales hypothèses du cadrage pétrolier reposent sur une production nationale de 112 millions de barils, un prix moyen du brut congolais de 76 dollars américains le baril et un taux de change de 550 FCFA pour un dollar américain.

Le taux de partage de production revenant à l'État est estimé à 28%. Ces hypothèses prennent également en considération la poursuite de la montée en puissance de la production et de la valorisation du gaz naturel. Elles ont été retenues en tenant compte des incertitudes affectant les marchés internationaux des hydrocarbures et de la nécessité de limiter les risques de surestimation des recettes pétrolières.

En matière de mobilisation des ressources, le Gouvernement entend poursuivre les réformes destinées à élargir l'assiette fiscale, à rationaliser les dépenses fiscales, à renforcer la digitalisation des administrations fiscales et douanières et à améliorer le recouvrement des recettes non fiscales. Une attention particulière sera portée à la mobilisation des recettes issues du domaine de l'État, des services publics et du portefeuille public.

S'agissant des dépenses, la démarche retenue privilégie la prudence, la rationalisation et une meilleure maîtrise des charges récurrentes. La masse salariale, les transferts et subventions, ainsi que les dépenses de fonctionnement feront l'objet d'une vigilance renforcée.

Les ressources budgétaires totales sont projetées à 3.120,8 milliards de FCFA, tandis que les dépenses budgétaires totales sont évaluées à 2.638,4 milliards de FCFA. Il en résulterait un excédent budgétaire global de 482,4 milliards de FCFA. Cet excédent constitue un élément central de la stratégie de financement retenue par le Gouvernement. Il doit contribuer à couvrir les besoins nets de trésorerie et à limiter le recours à de nouveaux financements par endettement.

Pour les investissements, la priorité sera accordée aux infrastructures économiques et sociales, à l'énergie, aux transports et au développement agricole au sein d'une enveloppe de crédits de 670 milliards, en progression de plus de 100 milliards par rapport à 2026.

La gestion de la dette publique constitue l'un des enjeux majeurs de la politique budgétaire pour l'année 2027. Le niveau élevé de l'endettement limite les marges de manœuvre de l'État, alourdit les charges financières et accentue les contraintes pesant sur la trésorerie publique. La stratégie retenue vise à la fois à assurer la couverture des besoins de financement et à réduire progressivement les risques liés à l'endettement.

En matière de trésorerie, les prévisions font apparaître des ressources de 1274,6 milliards de FCFA et des charges de 1757 milliards de FCFA, soit un besoin net de financement de 482,4 milliards de FCFA. La couverture de ce besoin est assurée par l'excédent budgétaire prévisionnel. Le Gouvernement poursuivra ses interventions sur le marché des titres publics de la CEMAC, dans le cadre d'émissions planifiées et coordonnées.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLÉE NATIONALE

Faire du financement de la santé une priorité durable

L'Assemblée nationale a organisé jeudi 29 octobre 2026 une journée de sensibilisation des députés consacrée au cofinancement des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La rencontre s'est tenue sous le patronage d'Alain Pascal Léyinda, deuxième secrétaire de la chambre basse du Parlement, en présence de Virginie Euphrasie Dolama, présidente de la Commission santé, affaires sociales, famille et genre, et d'Henri René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD au Congo.



Photo de famille

Le sida, la tuberculose et le paludisme demeurent des problèmes majeurs de santé publique, compte tenu de la morbidité liée à ces trois maladies. Leur lutte ne peut toutefois reposer uniquement sur des financements extérieurs.

«Elle exige un engagement national constant, une programmation budgétaire crédible et une exécution effective des ressources mobilisées», a déclaré Virginie Euphrasie Dolama. Elle a indiqué que pour le huitième cycle de subventions du Fonds mondial, la demande de financement du Congo s'élève à 52,8 millions d'euros. Celle-ci est assortie d'engagements nationaux de cofinancement.

Le respect de ces engagements relève d'une responsabilité collective, a-t-elle poursuivi. Il concerne le Gouvernement, le Parlement, les programmes de santé, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs impliqués dans la riposte nationale.

«Notre responsabilité parlementaire est particulièrement importante lors de l'examen et du vote des lois de finances. Nous contribuons à garantir que les ressources nécessaires soient effectivement prévues pour l'achat des produits de santé essentiels», a-t-elle précisé. La mobilisation de la contrepartie nationale va bien au-delà d'une exigence financière: elle constitue un enjeu de santé publique, de justice sociale et de protection des citoyens. Pour la période 2027-2029, les engagements projetés prévoient 28,60 millions d'euros de ressources nationales, alors que le niveau minimal de cofinancement requis est de 22,54 millions d'euros. *«Ces projections doivent maintenant se traduire en décisions budgétaires et en décaissements effectifs», a souligné la pré-*

(Suite en page 5)

Editorial

Combien vaut un cercueil ?

A faire un calcul rapide sur ce que rapportent les cercueils à la morgue municipale de Brazzaville, on n'est pas surpris des propos d'un ancien maire: *«la morgue, c'est le poumon de la mairie»*. Cynique mais juste : les pompes funèbres rapportent des millions à la municipalité centrale. C'est une source de rentabilité assurée. Une cinquantaine d'inhumations sont réalisées chaque jour à Brazzaville. Le cercueil standard bas de gamme s'y évalue à 200.000 francs CFA. La menuiserie du CHU fonctionne 24H/24. A raison du prix unitaire indiqué, et à raison de nos manières de faire en matière de gestion, on peut supposer que là où cet argent aboutit, il y a de la prospérité joyeuse !

Mais au fait, combien coûte un cercueil dans un pays de bois et de forêts comme le Congo? Combien coûte-t-il ou, surtout, combien devrait-il coûter? En y englobant le facteur d'augmentation induit par la guerre entre les Etats-Unis et l'Iran, combien pourrait valoir un cercueil en bois de Bilinga rendu à Brazzaville ou à Poine-Noite ? La vie coûte chère. Chaque denrée a du mal à se contenir dans les prix supportés par les familles. C'est un secteur comme celui-ci qui devrait être subventionné en priorité. Car, au mot de deuil, le Congolais le plus pauvre se saigne littéralement pour assurer des obsèques dignes à la vieille tante décédée dans le dénuement, mais parée des robes les plus somptueuses qui en jettent.

Alors, combien coûte un cercueil dans un pays de forêts comme le nôtre? Combien coûte le bois du cercueil ? Hier incapables de sortir les 17.000F d'une ordonnance basique, les familles se bousculent littéralement au portillon pour supporter les 600.000 francs CFA du cercueil qu'exigent les pompes funèbres municipales. Nous sommes ainsi faits que nous ne voulons pas mourir pauvres, mais nous nous acharnons à donner du clinquant dans un cimetière: «*c'est plus digne !*». Digne, pour qui?

Ce discours tient pour tous. Sauf peut-être pour ceux qui sont allés fleurir les tombes à la Toussaint dernière. Les cimetières montraient une certaine pauvreté. Les fleuristes affichaient un air de misère assez particulier. Il y avait de la pauvreté dans la misère, mais plus de misère que de joyeuse pauvreté. Nous savons que la mort n'est pas un sujet de franche rigolade, mais est-il seulement un thème de négligence sociale pour autant ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°139/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et le déploiement de solutions de tests logiciels, de gestion des changements et de gestion des licences.

Additif n°01 relatif à la date limite de remise des soumissions

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le **mercredi 28 octobre 2026** à 13 heures 00 minute, sont reportées au **mercredi 11 novembre 2026** à 13 heures 00 minute.

La séance d'ouverture des soumissions se tiendra le mercredi 11 novembre 2026 à 14 heures 00 minute.

Les offres devront rester valables jusqu'au jeudi 18 mars 2027. /-

Yaoundé, le

Le Responsable,

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Santé communautaire en République du Congo: le numérique au service d'une meilleure collecte des données

La disponibilité de données fiables et régulièrement actualisées est essentielle au pilotage des interventions de santé. Au niveau communautaire, leur collecte et leur transmission constituent un enjeu important pour assurer un meilleur suivi des activités et éclairer les décisions du système de santé. Au Congo, une nouvelle étape est engagée dans la digitalisation de ce processus avec l'expérimentation, à titre pilote, de l'application Système d'Information Communautaire (SIC) dans le district sanitaire de Talangaï, à Brazzaville, avant son déploiement progressif à l'échelle nationale. Cette initiative bénéficie de l'appui technique et financier de Catholic Relief Services (CRS), dans le cadre de la subvention du septième cycle du Fonds mondial.



Aperçu du tableau de bord de la plateforme numérique Système d'Information Communautaire (SIC)

Les relais communautaires (RECO) constituent souvent le premier point de contact entre les populations et le système de santé. Présents au cœur des communautés, ils recueillent quotidiennement des informations sur l'état de santé des ménages, assurent le suivi de certaines actions de prévention et contribuent à identifier les besoins sanitaires.

Cependant, les informations récoltées, essentielles à la planification des interventions de santé publique, sont encore largement collectées sur papier. Leur compilation et leur transmission aux services de santé prennent du temps, ce qui peut retarder leur analyse et leur utilisation pour mieux répondre aux besoins des communautés.

C'est dans ce contexte que, la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication (DTIC), en collaboration avec la Direction Départementale de la Santé et de la Population (DDSP), a développé le Système d'Information Communautaire (SIC). Cette application permettra aux RECO de saisir directement les informations recueillies sur le terrain et les transmettre par voie électronique, rendant ainsi plus rapidement leur accessibilité aux équipes sanitaires.

À Talangaï, district retenu pour cette première phase d'expérimentation, une formation s'est tenue du 28 au 30 octobre afin de familiariser les utilisateurs avec l'application avant son déploiement. Pour accompagner cette transition numérique, CRS, à travers le financement du Fonds mondial, a mis à disposition 40 tablettes destinées aux RECO des formations sanitaires concernées.

Au-delà de l'introduction d'une nouvelle technologie, cette initiative porte l'ambition de renforcer durablement le système d'information sanitaire communautaire. Des données de meilleure qualité, transmises en temps réel et directement exploitables, peuvent contribuer à une meilleure compréhension des besoins des populations, à une allocation plus adaptée des ressources et à des interventions fondées sur les réalités du terrain.

À travers son appui à cette phase pilote, Catholic Relief Services accompagne les efforts du Ministère de la Santé et de la Population pour moderniser les mécanismes de collecte et d'utilisation des données communautaires. À terme, les enseignements tirés de l'expérience de Talangaï pourraient nourrir un déploiement à plus grande échelle du SIC à travers le pays, renforçant ainsi la capacité du système de santé à disposer d'informations fiables pour mieux anticiper, planifier et répondre aux besoins des populations.



Appropriation des RECO à l'utilisation de l'application SIC

L'équipe de rédaction de CRS.

CONGO-FRANCE

Quand Claire Bodonyi interpelle les médias sur les «disputes» entre amis

L'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi a animé le jeudi 22 octobre 2026 une conférence de presse à la résidence consulaire de France. Afin de faire le point sur sa visite dans la capitale économique congolaise. L'occasion lui a également permis d'interpeller les journalistes sur leur rôle dans la compréhension des relations franco-congolaises, particulièrement lorsque celles-ci traversent des zones de turbulence. Tout en plaidant pour le dialogue et une meilleure compréhension des relations entre les deux pays.

Les relations entre le Congo et la France ne sont pas toujours un long fleuve tranquille. Entre divergences, incompréhensions et tensions passagères, cette relation historique connaît parfois des turbulences. Mais pour Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo, les désaccords ne doivent pas occulter l'essentiel: les deux pays restent des amis. Un message qu'elle a tenu à faire passer aux médias invités à faire preuve de responsabilité dans la transmission de l'information.

Entourée d'Olivier Chatelet, nouveau consul général de France au Congo, et de Vincent Fleuriet, chef du service économique, Claire Bodonyi n'a pas nié l'existence de désaccords entre les deux pays. Elle a toutefois tenu à relativiser leur portée. En les inscrivant dans la dynamique naturelle d'une relation d'amitié.

«Nous sommes des amis… Comme tous les amis, nous avons parfois des disputes. Ce n'est pas grave ! Quand on est des amis, on surmonte les disputes», a-t-elle déclaré.

Au-delà de cette formule, l'ambassadrice a surtout insisté sur la nécessité d'éviter que les tensions, réelles ou supposées, ne deviennent le terreau des rumeurs et des interprétations hâtives. D'où son appel aux professionnels des médias, dont elle estime le rôle essentiel dans la transmission d'une information fiable et nuancée. *«Je voulais saisir cette occasion pour lancer un appel à la responsabilité que vous avez, vous les médias, dans la transmission de l'information»,* a-t-elle souligné.

Avant d'inviter les journalistes



Claire Bodonyi

à confronter les différentes positions et à ne pas confondre ce que l'on croit savoir avec la réalité des faits.

Pour Claire Bodonyi, il revient également aux représentants diplomatiques d'expliquer les raisons des éventuels différends, lorsque cela est nécessaire. Elle a ainsi réaffirmé sa disponibilité à échanger avec la presse, afin de permettre aux journalistes de recueillir les éclairages officiels et de les confronter à d'autres sources.

«Ce n'est pas nécessairement pour vous mettre mes mots dans votre bouche. Mais c'est, simplement, pour vous donner l'occasion d'entendre ce que nous pouvons dire sur tel ou tel sujet qui serait de votre intérêt», a-t-elle expliqué, encourageant une démarche journalistique fondée sur la confrontation des points de vue.

Une visite particulièrement dense

Au-delà de cette rencontre avec la presse, le séjour de l'ambassadrice Claire Bodonyi à Pointe-Noire a été marqué par une série d'échanges et de visites. La diplomate a notamment rencontré la communauté française des acteurs économiques français ainsi que des autorités congolaises, parmi lesquelles le préfet Pierre Cébert Ibocko Onanga.

Son programme l'a également conduite à l'Institut français, à l'espace Campus France et au lycée français. Elle a, par ailleurs, visité les ONG françaises Renatura et IECD et le terminal pétrolier de Djeno, site stratégique de l'industrie pétrolière congolaise. Un agenda chargé qu'Olivier Chatelet a résumé en quelques mots: *«C'était une visite très dense, très utile».*

Véran Carrhol YANGA

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU CONGO

Indignation face à l'autorisation accordée à la société Propharma par le ministère de la Santé

Le président de l'Ordre national des pharmaciens du Congo, Jagger Mpandzo, a tenu une conférence de presse le 27 octobre 2026 au siège de l'Ordre situé à Ouenzé, sur l'avenue de la Tsiémé. Il y a exprimé l'indignation de l'institution face à l'autorisation accordée à la société Propharma par le ministère de la Santé et de la population pour exercer en République du Congo, en qualité de grossiste.



Jagger Mpandzo entouré des membres du conseil national de l'Ordre

Selon l'Ordre des pharmaciens, cette autorisation a été délivrée malgré le refus préalable d'agrément émis par le Conseil national de l'Ordre. Celui-ci estime qu'il lui appartient de s'exprimer publiquement lorsque des actes administratifs mettent en péril la santé des populations et soulèvent de sérieuses interrogations quant au respect du cadre juridique régissant la profession pharmaceutique.

Le conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo rappelle qu'il n'est pas une simple association professionnelle, mais une institution créée et organisée par la loi. Et a pour missions d'assurer le respect des devoirs professionnels, de défendre l'honneur et l'indépendance de la profession et de contrôler l'accès à l'exercice de celle-ci.

C'est au nom de ces responsabilités qu'il a souhaité attirer l'attention de l'opinion nationale sur le dossier Propharma. Cette société a obtenu une autorisation d'ouverture du ministère de la Santé sans l'agrément préalable du conseil national de l'Ordre qui, le 1er juin, avait décidé d'introduire un recours gracieux auprès du ministre de la Santé, sollicitant le retrait administratif de cette autorisation.

La préoccupation centrale de l'Ordre des pharmaciens porte sur le respect de la loi n°12-92 du 29 avril 1992, notamment ses dispositions relatives aux missions de l'Ordre et à la procédure d'octroi d'une autorisation d'ouverture des établissements pharmaceutiques, notamment l'article 26, qu'il estime pertinent pour apprécier le non-respect de la procédure suivie dans le dossier Propharma.

Pour le conseil, l'autorisation accordée par le ministère de la Santé soulève une difficulté sérieuse qui met en péril la santé publique. Il a demandé que la légalité de celle-ci soit examinée et que les autorités compétentes tirent toutes les conséquences de droit qui s'imposent face à de telles irrégularités. *«Nous ne demandons que le respect de la réglementation. Des jurisprudences, nous n'en voulons plus dans notre métier. C'est l'Ordre qui donne l'accès à la profession. Le marché est libre pour tout le monde. Le Code de la santé fait obligation pour les établissements pharmaceutiques que le président du conseil d'administration, tout comme le directeur général et l'ensemble des actionnaires, soient des pharmaciens. La société Propharma ne répond pas à ce critère et son capital n'est pas constitué par des pharmaciens»,* a expliqué Jagger Mpandzo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

sidente de la Commission santé».

Elle a réaffirmé l'importance d'un engagement parlementaire fort en faveur de la mobilisation de la contrepartie nationale au financement du Fonds mondial. *«Ensemble, faisons du financement de la santé une priorité durable et une responsabilité nationale partagée».*

Henri René Diouf a salué les efforts du Gouvernement en faveur des engagements nationaux. Il a encouragé la poursuite de cette dynamique, afin que les engagements restants soient concrétisés et contribuent durablement à l'amélioration de la santé de la population.

«Le rôle de l'Assemblée nationale est très important pour soutenir cette mobilisation», a-t-il affirmé. Il a également réitéré l'engagement du PNUD à accompagner le Gouvernement et les partenaires nationaux dans la mise en œuvre des interventions soutenues par le Fonds mondial.

À l'ouverture des travaux, Alain Pascal Léyinda a rappelé que la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dépasse le cadre de l'urgence sanitaire : elle constitue également un impératif de développement économique et de justice sociale. Investir dans l'éradication de ces trois fléaux est, selon lui, essentiel pour préserver le capital humain du Congo et garantir un développement durable.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le direct suspendu, vive la rediffusion !

C'est le tout dernier paradoxe de la radio nationale, qui alimente les discussions dans les couloirs. L'émission dominicale ''Action et Point de vue'', animée par Omer Elenga, a été frappée d'une mesure de suspension. Mais attention, une suspension toute congolaise, pleine de subtilités administratives : seuls les numéros en direct sont interdits d'antenne, tandis que les rediffusions, elles, conservent leurs droits de cité ! Les auditeurs, habitués aux débats sans langue de bois où les opinions s'entrechoquent en toute liberté, se grattent la tête. *«Quel est donc ce système radiophonique ?»,* s'interroge l'humoriste. *«La vérité d'un dimanche matin deviendrait-elle plus digeste lorsqu'elle est réchauffée quelques jours plus tard ? On connaissait la censure préventive, mais voici la censure à retardement sélectif »*, assène-t-il ensuite.

Avis de tempête au port autonome de Pointe-Noire

Ces derniers jours, l'angle mort du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) est soudainement passé sous les projecteurs d'une actualité pour le moins brutale. En une seule note officielle, le directeur général du PAPN, Séraphin Bhalat, s'est vu retirer la barre. Suspendu. De même que le directeur financier et comptable, Emile Ngandzien, le directeur du contrôle et du budget, Léopold Vincent Mopita, et le secrétaire permanent de la Cellule de passation des marchés, Edmond Jean de Dieu Otsoa. Tous sont suspendus de leurs fonctions *«pour faute grave»*. Plus encore: consigné à quai, avec une interdiction formelle de quitter le territoire pour le DG, à la suite d'une *«instruction venue des autorités»*. Selon un confrère, Séraphin Bhalat a été empêché de prendre un vol d'Air France mardi 3 novembre 2026. Passer du statut de maître absolu des départs et des arrivées maritimes à celui d'homme interdit de voyage aux frontières, voilà un retournement de situation. Question d'un lecteur de notre journal: *«Que cache ce coup de filet de la tutelle?»*

Port autonome de Pointe-Noire : le ministre Nguonimba désavoué

On a appris, mercredi 4 novembre 2026, que le Premier ministre congolais, Anatole Collinet Makosso, a rappelé à l'ordre son ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine Marchande, Josué Rodrigue Ngouonimba, au sujet des nominations aux hauts emplois, après avoir procédé à la suspension lundi 2 novembre du DG, ainsi que d'autres cadres du Port autonome de Pointe-Noire. D'un trait de plume, le chef du Gouvernement a signifié au ministre que ses notes de services *«ont été prises en violation des textes en vigueur».* En conséquence, il lui a demandé de lui faire un rapport circonstancié et de respecter les textes. Quand un ministre frappe fort pour asseoir son *«autorité»* et que le Premier ministre l'enjoint de rengainer son sabre, c'est toute la chaîne de commandement qui tangue.

Pluie diluvienne à Kibouendé: un mort !

La pluie qui s'est abattue sur Brazzaville et ses environs dimanche 1er novembre 2026 a eu des effets contrastes. Légère au départ, elle a été lourdement persistante à Kibouendé (ex-Baratier), mais brève et légère à Brazzaville. A Kibouendé, elle a fait un mort, une victime de la foudre.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 ; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«SUMEA-INTERNATIONAL» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)
Siège social : 1 angles Commandant FODE et Benoit GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, 1er étage, Centre-ville,
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00201

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 06 octobre 2026, enregistré à Pointe-Noire, le 08 octobre 2026, sous folio 190/53, n° 9201, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :
FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL) ;
OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- La culture de céréales ;
- La culture de canne à sucre ;
- La culture des légumes et plantes à épices et aromatiques ;
- L'exploitation et la mise en valeur des terres agricoles ;
- La transformation et la valorisation des produits, sous-produits et coproduits agricoles ;
- Le conditionnement ;
- Le stockage ;
- Le négoce et la distribution de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels ;
- La recherche et le développement ;
- L'importation et l'exportation des produits transformés ou non, matières premières, intrants, matériels et équipements nécessaires à ces activités ;
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
DENOMINATION: «SUMEA NTERNATIONAL» SARL ;
SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 1 angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO, vers le Rond-point
Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville, République du Congo ;
DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M. ;
GERANCE:
- Monsieur **Prakash NANKANI** est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée ;
- Monsieur **Mussa MOURAD** est nommé en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée
RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00201 ;
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 octobre 2026.

Fait à Pointe-Noire, le 26 octobre 2026
Pour avis.
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 rue Kikouimba — Arrondissement 4 Moungali
PB. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail : bouboutouetude @ G.mail.com— République du Congo

GARE DU NORD OGJ
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du onze juin deux mil vingt-six, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Poto-Poto, **folio 099/3, numéro 1850,** il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes :
Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Dénomination Sociale: **GARE DU NORD OGJ.**
Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, Centre-ville au numéro 37 de l'Avenue Auxence ICKONGA (République du Congo).
Capital Social: un million de francs CFA, divisé en cent parts de dix mille francs CFA chacune, entièrement souscrites.
Objet Social: La Société a pour objet, tarit au Congo qu'à l'étranger: **EXPLOITATION D'UNE SALLE DE JEUX APPELEE CASINO.**
Durée: La durée de la Société est de quatre- vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.
Apports en numéraire: Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le onze juin 2026 et enregistré le douze juin de la même année, **Folio 099/1 sous le n° 1848** correspondant à la libération intégrale des parts souscrites.
Administration: la Société est administrée par **Monsieur ONGOUBI Gastien Jonas** avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières.
Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le vingt-deux juin 2026 sous le numéro 00400.**
Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, **le 22 juin 2026 sous le numéro CG-BZV-01-2026-B13-00400.**

POUR INSERTION.
Me J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

N° 11/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquérants suivants :

N°	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES			QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	32230 du 15/01/2026 Plle(s) 01	Bloc 49	Section M²	Superficie 794,11 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	KOSSALEBA-ESSANGARD
2	32297 du 23/02/2026 Plle(s) 01, 02, 03, et 04	Bloc 310	Section BL	Superficie 2000,00 m²	NANGA	Arr 06	TATY née N'ZAOU Menga Blandine, TATY MAKAYA Grace Edaura, Emmanuelle Séphora, Eunice Débora, Pascal Nenyahmin
3	32308 du 09/03/2026 Plle(s) 07	Bloc 278	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHITOUTA)	Arr 06	Les enfants Tchizinga: Fouti carin, geoffroy, Vandji Enna Melene, Gondet caleb chadran, Founzi gessika dallya
4	32172 du 29/10/2025 Plle(s) 06	Bloc 126	Section BY1ére T	Superficie 400,00 m²	COTE MATEVE (Flle kayes-kunkuanguili)	Arr 06	KINATA MAYALA Côme Arnaud
5	32109 du 19/09/2025Plle(s) 01	Bloc 15	Section BC	Superficie 496,94 m²	KM8	Arr03	OKADINA Marie Juliette
6	21611 du 17/08/2012 Plle(s) 04	Bloc 155	Section BL	Superficie 400,00 m²	NANGA (Flle Tchiyobo)	Arr 06	MOUKOURI NGAMBA Paule Laura
7	32199 du 21/11/2025 Plle (s) 23	Bloc 142	Section BD	Superficie 305.25 m²	KM8	Arr 03	LOUBELE née GOUOMBAS Rosine Viviane
8	30265 du 19/07/2022 Plles(s) 09	Bloc 45	Section CD	Superficie 250,00 m²	NANGA	Arr 06	MALEKAT Nîle Ghislain
9	31350 du 29/04/2024 Plles(s) 03 et 06	Bloc 57	Section CI	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	LOEMBA Jean Claude Bernard
10	29191 du 03/08/2020 Plle(s) 01 bis	Bloc 58	Section CD	Superficie 500,00 m²	NANGA (Flle Tchiyobo)	Arr 06	BENGA ANDOVI Emery François
11	32414 du 28/04/2026 Plle(s) 04	Bloc 157	Section BN	Superficie 500,00 m²	HINDA	Arr /	NSANA née PEMBA Lucie Edith
12	31895 du 17/04/2025 Plle(s) 06	Bloc 62	Section CD2	Superficie 499,89 m²	NANGA	Arr 06	KAZI Preféré Brunel
13	31813 du 25/02/2025 Plle(s) 03	Bloc 05	Section NI	Superficie 500,00 m²	DJENO (Flle Tchimpanana)	Arr 06	MVILA BAHOU Annie Prefina et MASSAMBA-M'FINA Greg-David
14	32495 du 15/06/2026 Plle (s) 03	Bloc 83	Section BXA	Superficie 465,42 m²	COTE MATEVE	Arr 06	LOUFOUA Jean François Rémy
15	32449 du 22/05/2026 Plle(s) 01	Bloc 113	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MALONDA OTTATAUD Ewyde David Grâce
16	32213 du 10/12/2025 Plle(s) 11, 12, 13 et 14	Bloc 296	Section BL	Superficie 2000,00 m²	NANGA	Arr 06	ZOKO Augustin Rochnell Camilo
17	31238 du 16/02/2024 Plle(s) 10 et 11 bis	Bloc 121	Section CD	Superficie 900,00 m²	NANGA VILLAGE	Arr 06	TSOUKOU NTIETE Dory Brel
18	31872 du 08/04/2025 Plle(s) 19	Bloc 264	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle Tchitouta)	Arr 06	GOIO SIMBA LELO Elisa
19	32463 du 28/05/2026 Plle(s) 07	Bloc 92	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (Flle MBELO)	Arr 06	MOUKOULA Antoinette
20	28635 du 20/08/2019 Plle(s) 08	Bloc 23	Section BM4	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MAKAYA TCHISSOUNDA Irene Denise
21	32123 du 16/10/2025 Plle(s) 03	Bloc 180	Section N	Superficie 382,50 m²	MPAKA 120	Arr 03	EYIELI MOUKOUONO Nina Prudence
22	32232 du 31/12/ 2025Plle (s) 06	Bloc 125	Section BP suite	Superficie 600,00 m²	MPITA	Arr 01	NIATY TSATY Célia Kenayah, NIATSY TSATY Nolan Warren, NIATY TSATY Méhita Mila
23	32477 du 03/06/2026 Plle(s) 27, 28, 29	Bloc 13 qter	Section BD	Superficie 1096,00 m²	MPAKA	Arr 03	GOUALA OKANA née NGOLI LIKIBI Audrey Aristide
24	32356 du 30/03/2026 Plle(s) 03 et 12	Bloc 172	Section BM5	Superficie 1000,00 m²	NGOYO	Arr 06	TOUNTA François Aélaïde
25	32267 du 03/02/2026 Plle(s) 08	Bloc 29	Section J	Superficie 400,00 m²	KM4	Arr 01	Mme GOKOU GAKONO née VENDET MBEMBA Carole
26	32471 du 02/06/2026 Plle(s) 23 bis	Bloc /	Section BG	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MIKANGOU Rufin Cyriaque
27	32260 du 27/01/2026 Plle(s) 09	Bloc 33	Section: BP	Superficie 597,61 m²	MPITA	Arr 01	NZOULOU John Chinesse Violette
28	21983 du 05/12/2012 Plle(s) 11	Bloc 05	Section BE	Superficie 314,26 m²	MPAKA	Arr 03	LOUYINDOULA Angélique
29	32410 du 23/04/2026 Plles (s) 02	Bloc 90	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	GOUARI MAKANGA Ulrich Rodrigue
30	32444 du 19/04/2026 Plles (s) 01 et 04	Bloc 168 bis	Section NI	Superficie 1000,00 m²	DJENO (Flle Tchinkongo-Tchimpanana)	Arr 06	KINTANDA Gilles
31	32181 du 04/11/2025 Plle(s) 21	Bloc 83	Section BC	Superficie 242,50 m²	KM8	Arr 03	NITOU DICKELET Vicky Tanielle Clevie
32	32547 du 07/07/2026 Plle(s) 01 et 04	Bloc 164 bis	Section NI	Superficie 1000,00 m²	DJENO (Flle Tchinkongo-Tchimpanana)	Arr 06	KINTANDA Gilles
33	31206 du 31/01/2024 Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1600,00 m²	LIAMBOU (Flle Massielo)	Arr /	MALANDA MPOMBO Dorlith Furia
34	32396 du 21/04/2026 Plle(s) 03	Bloc 118	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	GNEME MBOMBI Joss Celarnie
35	32142 du 29/09/2025 Plle 03 bis	Bloc 36	Section BJ	Superficie 150,00 m²	MPAKA	Arr 06	NSAÏ née LOOACKAT LOUYA Fredine Guevelle
36	26201 du 14/07/2016 Plle(s) 06	Bloc 14	Section BR	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (Vacherot)	Arr 01	BOUTSARI NZOUMBA Raymonde
37	32270 du 16/02/2026 Plle(s) Plle 07	Bloc 56	Section J	Superficie 420,00 m²	MPITA	Arr 01	NGUITOUKOUKOU PTICOT Mouni Nour
38	31879 du 11/04/2025 Plle(s) 09	Bloc 173	Section BN	Superficie 400,00 m²	NGOYO (Flle Myinga)	Arr 06	BIKOUTA Onèse Dany
39	32295 du 21/04/2026 Plle(s) 14	Bloc 167	Section L	Superficie 400,00 m²	LA BASE	Arr 01	NZIKOU NZAMBA Andreille Aristide
40	32392 du 20/04/2026 Plle(s) 03	Bloc 255 ex 92	Section BS	Superficie 380,00 m²	TCHIMAMBA (Flle MANDOU)	Arr 01	KIONGO BOUKONGOU Fisch Kenan

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables.
(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Romaric Aimard
NGASSAKY OBANDZA

Fait à Pointe-Noire , 09 octobre 2026

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE

Moscou affiche ses ambitions économiques, et l'UA réclame des résultats concrets

Le troisième sommet Russie-Afrique s'est tenu du 28 au 29 octobre 2026 à Moscou. Le Président russe Vladimir Poutine a réuni des représentants de 48 pays du continent dont 22 Chefs d'Etat parmi lesquels le Président du Congo, Denis Sassou-Nguesso. La rencontre destinée à renforcer les relations politiques et économiques entre la Russie et le continent a été dominée par des discussions autour du développement des relations économiques. Le Président russe et son homologue burundais, Evariste Ndayishimiye, Président en exercice du l'Union africaine (UA) ont fixé les grandes lignes des objectifs de coopération.



La photo de famille des chefs d'Etat

Vladimir Poutine a qualifié les pays africains d'alliés naturels. Il a défendu la construction d'un ordre mondial multipolaire fondé sur le respect de la souveraineté des Etats. Sur le plan économique, Moscou souhaite accroître ses exportations agricoles vers l'Afrique et développer la production locale de médicaments et de vaccins russes. La coopération doit également s'étendre aux technologies numériques et à la formation.

Au total 33 documents ont été signés, principalement dans le domaine économique. Le sommet s'est achevé par une déclaration commune pour la période 2027-2029 visant à approfondir le renforcement de la coopération politique, sécuritaire, économique scientifique et humanitaire ; des initiatives conjointes contre le terrorisme et la criminalité organisée ; la modernisation des infrastructures industrielles africaines et le développement de recherches technologiques, une position commune sur la réforme des instances internationales entre Moscou et les pays africains.

Vladimir Poutine a listé les résultats de sa politique africaine : coopération militaire, sécurité alimentaire, santé et accès aux technologies, l'un des mots-clés de ce troisième sommet. La dynamique a-t-il fait savoir, profite au continent. *«Des grandes entreprises russes sont déjà implantées et contribuent au développement socio-économique des pays africains. L'année dernière, les échanges commerciaux entre la Russie et l'Afrique ont dépassé les 27 milliards de dollars, contre 18 en 2022. Je suis convaincu que nous pouvons bientôt doubler au moins, ce volume d'échanges»*, a déclaré le président russe.

Ces chiffres sont encore très modestes par rapport à d'autres acteurs. Et la balance est déséquilibrée : la Russie exporte beaucoup plus qu'elle n'importe. Ses investissements sont limités. Les promesses et accords signés doivent donner des résultats et du concret, selon le Président Evariste Ndayishimiye. Dans cette optique, a-t-il ajouté, *«une plateforme lancée cet été doit permettre d'accompagner les projets des investisseurs russes en Afrique. L'Afrique recherche des partenariats gagnant-gagnant qui doivent lui permettre de renforcer sa capacité à créer sa propre richesse».*

Lors de ce sommet, le Président congolais Denis Sassou-Nguesso a réclamé et défendu les points suivants : un ordre mondial juste et multipolaire ; le soutien à la candidature du Congo au sein des instances internationales ; la mise en œuvre d'accords économiques ; la défense des initiatives environnementales. Vladimir Poutine, s'est en outre, posé en interlocuteur de confiance, en garant de la place de l'Afrique dans un ordre mondial multipolaire. Dans l'agenda du Président russe, figurait également un marathon diplomatique, avec une vingtaine d'entretiens bilatéraux et des séances plénières où les questions géopolitiques ont été plus spécifiquement abordées.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE : DEVOIR DE MEMOIRE

Trente ans après sa mort, Bokassa continue de diviser

Trente ans après sa disparition, le 3 novembre 1996, Jean-Bedel Bokassa continue de susciter des sentiments contradictoires en République centrafricaine. Considéré par certains comme un bâtisseur visionnaire et un défenseur de la souveraineté nationale, l'ancien président, autoproclamé empereur en 1976 et couronné en 1977, demeure pour d'autres le symbole d'un pouvoir autoritaire marqué par la répression et les violations des droits humains. Son héritage reste au cœur des débats sur l'histoire politique de la RCA.

A Berengo, localité située à une soixantaine de kilomètres de Bangui, où repose l'ancien empereur, le souvenir de Jean-Bedel Bokassa demeure vivace. A l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition quelques jeunes Centrafricains qui ne l'ont peut-être pas connu, mais ayant entendu parler de lui ont réagi aux questions des journalistes. Les échanges ont porté sur la personnalité de celui qui a dirigé la Centrafrique de 1966 à 1979.

Pour Jonathan, l'ancien chef de l'Etat incarne avant tout l'ambition d'un pays désireux de s'affirmer sur la scène internationale. Il retient notamment les initiatives de modernisation et les projets de développement engagés sous son régime. *«Bokassa est un bâtisseur incontournable. Je retiens son ambition de moderniser le pays, de renforcer l'autorité de l'Etat et de promouvoir des projets d'infrastructures et de développement»,* affirme-t-il. Jonathan voit également en lui un dirigeant attaché à l'indépendance nationale et déterminé à renforcer la place de la Centrafrique dans le concert des nations.

Un règne marqué par la répression et les excès du pouvoir

Cette appréciation favorable est cependant loin de faire l'unanimité. Pour une autre partie de la population, le souvenir de Bokassa reste indissociable des violences politiques, des arrestations arbitraires et des abus qui ont caractérisé son régime. Nathanaëlle, présente parmi les jeunes réunis à Berengo, reconnaît certains aspects de son héritage, mais condamne fermement ses méthodes de gouvernement. *«Bokassa a laissé un certain héritage, mais je condamne fermement ses méthodes de gouvernement fondées sur la violence et la dictature»*, déclare-t-elle.

Elle dénonce notamment les emprisonnements, les assassinats arbitraires et les dépenses considérables engagées pour son couronnement impérial en décembre 1977, alors que le pays faisait face à d'importantes difficultés économiques et sociales. Cette cérémonie fastueuse, organisée à Bangui, demeure l'un des épisodes les plus controversés de son règne. Elle symbolise, pour ses détracteurs, les excès d'un pouvoir personnel éloigné des préoccupations quotidiennes des populations.

Entre nostalgie et exigence de vérité historique

Arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat le 31 décembre 1965, Jean-Bedel Bokassa a gouverné la Centrafrique pendant près de quatorze ans, avant d'être renversé en septembre 1979. Décédé le 3 novembre 1996, il repose dans son ancien palais impérial de Berengo, un site aujourd'hui utilisé comme camp d'entraînement militaire. Trente ans après sa disparition, sa mémoire continue ainsi d'opposer les partisans d'une lecture valorisant ses ambitions de développement et ceux qui insistent sur le caractère répressif de son régime.

Au-delà de ces divergences, cet anniversaire remet au premier plan la nécessité d'un regard critique sur l'histoire centrafricaine. Entre réalisations revendiquées, autoritarisme et mémoire des victimes, l'héritage de Jean-Bedel Bokassa demeure complexe. Une histoire dont les nouvelles générations sont appelées à tirer les enseignements, sans céder ni à l'idéalisation du passé ni à l'effacement de ses pages les plus sombres.

Gaule D'AMBERT

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COORDINATION, DES INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX
PROJET POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE URBAINE
UNITÉ DE GESTION DU PROJET

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité • Travail • Progrès

Avis de consultation préliminaire des marchés

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE (PRRU - P179190)

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de 60 millions USD (51,1 millions EUR) auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD - Prêt N° 9882-CG, Projet P179190) pour financer le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU). Placé sous la tutelle du Ministère chargé de la Coordination, des Infrastructures de Développement et de l'Aménagement du Territoire (MCIDAT). L'objectif de développement du projet est de « réduire les risques d'érosion et d'inondations et d'améliorer l'accès à des infrastructures et à des services de base résilients au changement climatique et durables dans certaines zones de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

A cet effet, l'Unité de Gestion du PRRU organise une consultation préliminaire à l'endroit des fournisseurs, entrepreneurs, prestataires de services, bureaux d'études et consultants susceptibles de participer aux procédures de passation des marchés du Projet. Cette consultation vise à présenter le PRRU, les opportunités de marchés envisagées, les principales modalités de participation, ainsi qu'à sensibiliser les participants à la préparation des offres en fonction des différentes méthodes de passation des marchés applicables.

2. Détails de la séance

• Date : Mardi 10 Novembre 2026 ;
• Heure : À partir de 10 Heures 30 minutes (heure de Brazzaville)
• Format : Hybride (en présentiel et en ligne)
• Lieu : Salle de réunion de l'hôtel GRAND LANCASTER BRAZZAVILLE

3. Objectifs de la consultation

Cette consultation a pour objectifs de :

* Présenter les objectifs, les composantes et les domaines d'intervention du PRRU ;
* Informer les opérateurs économiques sur les opportunités de marchés prévues dans le cadre du Projet ;
* Présenter les principes et les procédures de passation des marchés applicables aux marchés financés par la Banque mondiale ;
* Rappeler les conditions de participation ainsi que les principales exigences relatives à la préparation et à la soumission des offres et des propositions ;
* Favoriser une participation élargie, transparente et concurrentielle des opérateurs économiques aux marchés du Projet.

4. Participants ciblés

Sont invités à participer :
* Les entreprises intervenant dans les domaines des travaux publics, du génie civil et de l'assainissement ;
* Les fabricants, fournisseurs et distributeurs de biens et d'équipements ;
* Les prestataires de services autres que les services de consultants ;
* Les bureaux d'études, cabinets et consultants ;
* Tout autre opérateur économique susceptible de manifester un intérêt pour les marchés du PRRU.

5. Modalités de participation

Les structures et entreprises intéressées sont invitées à confirmer leur participation en adressant un courriel à l'adresse suivante : prrucongo@gmail.com

Le cas échéant, les participants recevront les informations pratiques nécessaires, notamment les modalités d'accès à la séance, le lien de connexion pour la participation virtuelle et toute information utile à l'organisation de l'atelier. Un formulaire d'enregistrement sera communiqué pour la confirmation de participation.

6. Remarque importante

Cette consultation ne constitue ni un appel d'offres, ni une demande de propositions, ni une invitation à soumissionner. La participation à cette séance ne confère aucun avantage dans une procédure de passation de marchés et ne constitue aucune garantie d'attribution d'un marché. Les procédures ultérieures seront conduites conformément aux règles et documents de sollicitation applicables à chaque marché. Aucun engagement contractuel ou financier ne saurait découler de la participation à la séance.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur

Guy Flugence MBENGUE

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO A L'ISSUE DE LEUR 55è ASSEMBLEE PLENIERE

Bâtir une Eglise-Famille de Dieu dans l'unité et la coresponsabilité

«Un dans le Christ, unis dans la mission»

(Suite du précédant numéro)

16. Jésus commence son ministère en se proclamant solidaire des pauvres et des opprimés, à la synagogue de Nazareth (cf. Lc 4, 18). L'Église, Corps du Christ, ne peut être fidèle à son Maître qu'en se faisant la voix et la protectrice de ceux qui souffrent. L'autofinancement et la bonne gestion constituent ainsi une exigence ecclésiologique fondamentale qui permet à nos communautés de secourir les plus démunis, de promouvoir la dignité humaine et de refuser la dictature de l'avoir qui déshumanise les personnes.

17. En nous tournant vers la figure de Zachée (cf. Lc 19, 1-10), nous découvrons que la rencontre authentique avec le Seigneur opère en lui une transformation intérieure: elle brise l'affairisme égoïste, conduit à l'honnêteté rigoureuse, inspire la réparation des torts et enracine le croyant dans le partage et la gratuité. C'est cette même conversion que l'Esprit Saint attend de notre Église-Famille de Dieu pour qu'elle soit aussi bien affective que responsable.

IV. BONNE GOUVERNANCE, ECONOMIE DU SALUT ET ECONOMIE TEMPORELLE

18. *«L'argent de l'Église, c'est l'argent des pauvres»*, professait au péril de sa vie le diacre saint Laurent . Gérer les biens de l'Église avec probité, c'est donc administrer les mystères de la charité divine confiés à notre fidélité. À travers les paraboles des intendants — qu'ils soient fidèles ou infidèles (cf. Lc 12, 42-48; Lc 16, 1-12) —, le Seigneur nous avertit: la charge qui nous incombe exige une vigilance de chaque instant, une compétence éprouvée et une transparence irréprochable. L'économe infidèle trahit la confiance du maître par la tricherie, le mensonge ou la paresse (cf. Lc 19,20-22), érigeant l'avoir en idole. À l'inverse, l'intendant fidèle met son intelligence au service du bien commun.

19. Dès lors, la bonne gouvernance financière et l'audit ne sauraient être perçus comme des épouvantails à redouter ni comme des règlements de comptes stériles. Ils constituent une véritable spiritualité de conversion permanente, ainsi que nous le rappelait le Pape Benoît XVI: *«Ne craignez pas d'avoir recours à l'expertise des audits comptables pour donner l'exemple aussi bien aux fidèles qu'à la société tout entière»* .

20. En acceptant de mettre la lumière de la vérité dans nos pratiques administratives et de gestion, nos diocèses, nos paroisses et nos œuvres ecclésiales se transformeront en phares lumineux de justice et de probité pour toute la société. Mais loin d'être un simple slogan à scander, la bonne gouvernance économique et financière est un ensemble d'exigences concrètes, de critères ou d'indicateurs à implémenter impérativement et totalement, si l'on veut garantir durablement une bonne gestion des biens disponibles. Selon les institutions financières internationales, ces critères sont: la participation, la primauté du droit, la transparence, la capacité d'ajustement, l'orientation du consensus, l'équité, l'efficacité et l'efficience, la responsabilité et la vision stratégique .

21. Alors que la participation donne la possibilité à tous les membres d'une communauté donnée *«d'avoir droit au chapitre»* en matière de prise de décisions, la primauté du droit est ce qui permet d'éviter des décisions arbitraires, imprévues et injustes. Ces deux premiers indicateurs font donc appel nécessairement à un troisième: la transparence, qui doit être comprise comme la nécessité d'agir de façon à ce que toutes les parties prenantes aient confiance en l'action publique ou collective.

22. Mais il n'y a pas de transparence sans la capacité d'ajustement: c'est cette disposition à entreprendre des réformes capables de donner à tous l'assurance que les institutions et les processus qui sont mis en œuvre permettent effectivement de répondre aux besoins et d'atteindre les objectifs qui ont été identifiés auparavant. Ce critère appelle impérativement un autre, l'orientation consensuelle, qui est la volonté ferme de rechercher sans cesse le plus large consensus au sujet de ce qui peut servir au mieux les besoins de la communauté.

23. Restent les quatre derniers critères qui ne sont pas les moindres : l'équité qui doit viser la lutte contre la pauvreté et la corruption, l'efficacité et l'efficience, qui garantissent à tous les acteurs que les résultats obtenus sont conformes aux attentes, la responsabilité ou comptabilité, qui est l'obligation de rendre des comptes et enfin la vision stratégique, qui est la nécessité de fixer dans la plus grande transparence les actions à entreprendre et les buts que l'on souhaite atteindre par ces actions. En résumé, on peut dire que la prévisibilité et la comptabilité apparaissent comme deux attributs majeurs sans lesquels il n'y a pas de bonne gouvernance.

V- ANTHROPOLOGIE BANTOUE ET BONNE GOUVERNANCE : DE LA SAGESSE DES TERROIRS A L'INTENDANCE EVANGELIQUE

24. Dans la sagesse ancestrale des peuples d'Afrique centrale et singulièrement du Congo-Brazzaville, la gestion des biens n'a jamais relevé d'une simple comptabilité technique ni d'une appropriation égoïste. Elle s'enracine dans une vision holistique où le patrimoine est reçu des ancêtres pour garantir la vie, l'hospitalité et la pérennité de la communauté. Au cœur de la palabre traditionnelle et familiale, les ressources ne se géraient pas dans l'opacité, mais sous le regard vigilant des sages et du groupe, selon des principes d'équité, de redistribution et de protection des plus fragiles (veuves, orphelins et étrangers). Cette pratique rejoint l'idéal de la première communauté chrétienne, où *«tout était mis en commun»* (Ac 2, 44).

25. L'Évangile ne vient pas abolir cette riche matrice culturelle, mais la purifie et la couronne. En s'appuyant sur l'anthropologie de la création qui confie à l'Homme la charge d'*«intendant fidèle»* de la création (Gn 2, 15), et en adoptant les exigences de la spiritualité de l'audit et de la transparence comptable, l'Église-Famille de Dieu au Congo actualise la responsabilité collective. Cette démarche trouve son plein accomplissement dans la Doctrine Sociale de l'Église, que rappelle l'encyclique Caritas in veritate (n. 36) : *«L'activité économique a besoin de personnes intègres, de la conscience morale de la part de l'entrepreneur et du travailleur»* .

26. Dès lors, la gestion rigoureuse et transparente des biens de l'Église n'est plus à percevoir comme une contrainte extérieure ou bureaucratique, mais comme la déclinaison de la protection du bien commun. Elle transforme chaque structure ecclésiale en un authentique lieu théologique, garant de la crédibilité et de la vérité de notre témoignage évangélique au cœur de la société.

VII. DE L'ENGAGEMENT DES FIDÈLES LAÏCS DANS L'ÉGLISE ET DANS LE MONDE

27. Incorporé au Christ par le Baptême, le fidèle laïc participe à la triple charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ. Son terrain d'exercice privilégié est le monde: il est appelé à transformer le monde de l'intérieur par l'Évangile. Comme le rappelle le Code de Droit Canonique au numéro 208, il existe entre tous les fidèles *«une véritable égalité quant à la dignité et à l'action»* selon leurs conditions propres, fondant ainsi une coresponsabilité active et indispensable au sein du Peuple de Dieu.

28. Pour œuvrer efficacement au cœur de la cité, nos laïcs disposent d'une boussole éthique inestimable: la Doctrine Sociale de l'Église (DSE). Articulée autour de la dignité de la personne humaine, du bien commun, de la subsidiarité, de la solidarité et de la justice, elle offre aux décideurs et aux acteurs sociaux

(La suite dans nos prochaines éditions)

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Rue Alfassa, 1er étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat». Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«SC ELECTRONIQUE»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social : 216, avenue Gallieni, Mpila, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00265
REPUBLIQUE DU CONGO.

CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de l'associée unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«SC ELECTRONIQUE»** en date à Brazzaville du 30 septembre 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 13 octobre 2026, sous Folio 179/44, n°7236, l'unique résolution a été adoptée à savoir:

- a création d'un établissement secondaire dénommé **«SC ELECTRONIQUE»** sis à Pointe-Noire, 17, rue Bouiti Kouka, Mvoumvou 2.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 16 octobre 2026, sous le numéro CG-PNR-01-2026-B-00653 et de Brazzaville, le 20 octobre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-01018;
Immatriculation au RCCM: L'Etablissement secondaire a été immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 15 octobre 2026, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B20-00021**;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 20 octobre 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-18091**.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

NÉCROLOGIE



Mgr Brice Armand Ibombo, évêque de Ouesso, annonce aux amis et connaissances, le décès de sa petite soeur, le commandant Mescaline IGNANGA NZALE, survenu dimanche 18 octobre 2026 au CHU de Brazzaville.
Les obsèques sont prévues pour ce vendredi 6 novembre 2026. La messe des funérailles aura lieu en la basilique Sainte-Anne du Congo, à 13h.
Requiescat in pace!

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Ouverture de l'année pastorale avec des ordinations diaconales

Le dimanche 4 octobre 2026, 27è dimanche ordinaire de l'année liturgique A, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a ouvert l'année pastorale 2026-2027, sur le thème: *«Affermis dans notre identité ecclésiale, sur les pas du Cardinal Emile Biayenda: Témoins d'espérance et donateurs de vie».*



Les séminaristes avant leur ordination

La messe qu'il a célébrée à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur, prise d'assaut par de nombreux fidèles laïcs arborant l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs, a été marquée par l'appel au diaconat de seize grands séminaristes, soit onze séculiers autochtones de l'archidiocèse de Brazzaville et cinq religieux de la Congrégation du Très Saint sacrement ayant terminé leur cycle de théologie et jugé dignes d'être ordonnés après leur stage pré-diaconal dans les différentes paroisses et communautés religieuses.

Pour les séculiers autochtones, il s'agit: Bibakila Mariettien Solzie, Bounkazi Nganga Jorian Loïc, Boumpoutou Riniche Ordila, Louvouezo Toudissa Yann-Faniel, Matongo Franck Jonathan, Mayouma Brel Chadmard Aldrich, Mbemba Massamba Pacifique, Nguila Mbayi Nestor Précieux, Ntoumbou Samba Vincent de Christ, Samba Loubayi Léonild Merveille, Nsongola Beauverly Gloire Junior.

Pour les religieux: Bikoueri Roch Dieuveil, Katumba Godfrey, Makita Claude Dieuveil, Muteesa Asira Henry, Ndong Simon Koné.

Dans cette foule anonyme recueillie, priante et chantante sous les airs musicaux de la chorale diocésaine Mgr Barthelémy Batantu, le chœur grégorien et la Scholas populaire, des invités de marque, notamment la ministre Arlette Soudan Nonault; les ambassadrices de France et du Venezuela ainsi que celui du Cameroun au Congo, et bien d'autres personnalités.

De nombreux prêtres présents parmi lesquels les abbés Vivien Carol Etouolo et Alain Jean-Médard Biniakounou, respectivement secrétaires généraux de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Stève Gaston Bobongaud et Jean-Baptiste Ngoyi-Ngoma, respectivement secrétaires généraux de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville et le père provincial de la Congrégation du Très Saint sacrement.

Le début de la messe a été marqué par la procession de la Madone suivi de l'appel des candidats au diaconat par l'abbé Francky Gloire Kitilou, secrétaire chancelier et la présentation de leur cursus vocationnel par l'abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, vicaire épiscopal chargé des vocations et des séminaires. L'on pouvait entendre les paroles ci-après: *«Le peuple chrétien a été consulté et ceux à qui, il appartient d'en juger ont donné leur avis favorable. Aussi, j'atteste qu'ils sont jugés dignes d'être ordonnés diacres»*. C'est en ces termes que l'abbé Roland Nzebelet a eu l'insigne honneur de présenter les candidats à l'évêque célébrant. Et le célébrant de consentir: *«Avec l'aide du Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, nous les choisissons pour l'ordre des diacres»*. Une acceptation acclamée par l'assistance.



Les diacres

Mais au-delà du rite d'ordination connu, on retiendra l'homélie de Mgr l'archevêque qui, sur la base des textes bibliques du jour, s'est adressé au peuple de Dieu et particulièrement aux ordinands. *«Ce jour marque la rentrée pastorale sous le signe du jubilé du don de la vie du Cardinal Emile Biayenda. Votre présence massive témoigne de la vitalité de notre Eglise. Pour ne pas faire nombre du Triduum pascal, le jubilé des cinquante ans du don de la vie du Cardinal Emile Biayenda sera célébré le 16 avril 2027, un choix de sagesse liturgique. Le diaconat n'est pas un simple titre ni un passage oublié, il symbolise le premier degré du sacrement de l'ordre. Vous allez recevoir la charge de diacre et soyez donc des serviteurs inutiles, des serviteurs zélés et non véreux. Ne soyons pas des chrétiens de façade»*, a dit l'archevêque.

L'homélie terminée, place au rite du sacrement. Le dialogue entre l'évêque et les candidats, la litanie des Saints, le port de l'étole, l'imposition des mains et le baiser de paix.

Avant la fin de la messe, l'un des diacres a remercié tous ceux qui ont contribué dans leur cheminement vocationnel, ainsi que le père évêque pour son engagement paternel.

Puis, l'archevêque après avoir invité le peuple de Dieu à demeurer fidèle à son Eglise, a remercié tous ceux qui ont apporté les dons pour la construction du sanctuaire Cardinal Emile Biayenda. Il a déclaré ouverte l'année pastorale 2026-2027.

Pascal
BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Rentrée pastorale à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï

Le dimanche 11 octobre 2026, 28e dimanche ordinaire de l'année liturgique A, c'était l'ouverture de l'année pastorale paroissiale. Au cours de l'unique messe célébrée à 8h, l'abbé Abraham Ngouama a fait son entrée pastorale en qualité de curé.



Abbé Abraham Ngouama

L'eucharistie qu'il a célébrée a connu la présence d'un certain nombre de prêtres venus le soutenir dans sa mission, au milieu de cette portion du peuple de Dieu de Talangaï, notamment ceux de la paroisse comme les abbés Fevely Chriss Davy Loubayi, Alain Mindou et Dieu-Merci Bibakila. Les mouvements d'apostolat arborant leur uniforme respectif, ont réservé un accueil enthousiaste au nouveau curé, sous les airs musicaux de la chorale Saint Jean-Baptiste (Echo du désert, Le Jourdain, père Jean-Marie Grivaz) fusionnées et la scholas populaire.

Dans son homélie, l'abbé Abraham Ngouama a insisté sur l'amour et l'unité qui doivent régner au sein des mouvements d'apostolat, notamment les chorales sur lesquelles il veillera lui-même sur leur fonctionnement en qualité d'aumônier.

«La paroisse Saint Jean-Baptiste, c'est l'unité de tous les baptisés de Talangaï et personne ne sera laissé au bord de la route. Chacun, dans son mouvement d'apostolat, doit mutualiser ses efforts, déployer son énergie pour que la paroisse rayonne sur le plan pastoral, liturgique, catéchétique, social et économique. Un programme de visites dans les mouvements d'apostolat et services sera élaboré pour s'imprégner de la réalité», a-t-il indiqué.

Avant de lancer un slogan: *«Tout pouvoir vient de Dieu. Tia nzambi tia nzambi; tia muntu tia muntu. Ce qui est pour Dieu est pour Dieu. Ce qui est pour l'homme est pour l'homme»*.

Signalons que la passation de succession apostolique entre le curé sortant, l'abbé Norbert Bouka Ossangué et le rentrant, l'abbé Abraham Ngouama, a eu lieu le mardi 6 octobre 2026 sous la supervision de l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville.



La chorale Saint Jean-Baptiste dans ses oeuvres

Pascal
BIOZI KIMINOU

XXXIe DIMANCHE ORDINAIRE ANNEE A

Garder la lampe de notre foi allumée au cœur de l'attente

Textes: *Sagesse 6,12-16; 1 Th 4,13-18; Mt 25,1-13*

En ce 32e dimanche du temps ordinaire, la liturgie de la Parole nous lance un appel vibrant à la vigilance. Alors que nous nous approchons de la fin de l'année liturgique, le Seigneur nous rassemble pour nous rappeler que la vie chrétienne n'est pas un sommeil résigné, mais une attente confiante et active.

La sagesse: une lumière qui vient à notre rencontre

Dans la première lecture, le livre de la Sagesse nous réconforte: la Sagesse de Dieu ne se cache pas; elle se laisse trouver par ceux qui la cherchent avec un cœur sincère. Cette sagesse personnifiée, c'est le Christ lui-même. Il vient à notre rencontre au milieu de nos nuits, pour apporter lumière, joie et sérénité.

Saint Paul, dans sa lettre aux Thessaloniciens, fortifie notre espérance face au mystère de la mort: *«Nous croyons que Jésus est mort et qu'il est ressuscité»*. C'est là le cœur battant de notre foi. La promesse de la résurrection nous arrache à la peur du lendemain et nous donne la force de rester debout, quelles que soient les épreuves traversées.

La parabole des dix vierges: prévoyance ou légèreté?

Dans l'évangile selon saint Matthieu, Jésus compare le Royaume des cieux à dix jeunes filles invitées à des noces. C'est une image de fête et de joie. Mais l'époux tarde à venir, et la nuit s'installe. Cinq d'entre elles sont qualifiées de *«prévoyantes»* ou sages, car elles ont pris de la réserve d'huile avec leurs lampes. Les cinq autres sont qualifiées d'*«insensées»*, car elles sont venues les mains vides, comptant sur la facilité du moment. Quand le cri retentit au milieu de la nuit - *«Voici l'époux, sortez à sa rencontre»!* -, les insensées réalisent que leurs lampes s'éteignent. Il est trop tard.

Que représente cette huile précieuse? C'est la réserve d'amour, de fidélité, de prière et de justice accumulée jour après jour. Comme l'écrivait le grand théologien burkinabè Mgr Anselme Titianma Sanon (archevêque émérite de Bobo-Dioulasso): *«Dans la nuit de l'attente, la foi ne se prête pas au dernier moment; elle se cultive avec patience dans le silence du devoir accompli et le service quotidien du frère»*.

L'enseignement de l'Eglise et notre réalité congolaise

Cette parabole de l'époux qui tarde résonne profondément avec notre quotidien au Congo-Brazzaville. Dans un contexte où les difficultés économiques, l'attente d'un avenir meilleur pour nos jeunes et les usures du temps peuvent engendrer la tiédeur ou le découragement, l'évangile nous met en garde contre la paresse spirituelle.

S'adressant aux fidèles sur le sens de la vigilance, le Pape François nous rappelle dans ses enseignements que la vraie foi ne s'endort pas face aux épreuves. En écho à cet appel, les évêques du Congo (CEC) soulignent avec insistance que l'évangélisation ne peut être dissociée de la promotion de la justice sociale, de la solidarité et du respect de la dignité humaine. La véritable vigilance chrétienne consiste donc à ne pas croiser les bras en attendant des jours meilleurs, mais à garnir chaque jour sa vie des œuvres de la miséricorde, de la vérité et du souci des plus fragiles.

Dans nos familles et nos communautés chrétiennes, sommes-nous du côté des insensés qui construisent leur existence sur l'illusion, le gain facile ou la superstition? Ou sommes-nous du côté des prévoyants qui se nourrissent fidèlement de la Parole de Dieu, de la prière et des actes de solidarité? On ne peut pas vivre dans la légèreté morale la semaine et espérer être prêt lorsque le Seigneur nous demande des comptes.

Entretenir la flamme du premier amour

Mes chers frères et sœurs,

La foi est un trésor personnel dont personne ne peut s'acquitter à notre place. Personne ne peut donner de son huile à un autre au moment ultime: la conversion est une responsabilité individuelle devant Dieu.

Nourrissons notre réserve d'huile par la méditation régulière des Ecritures, le secours de la grâce et le souci constant des plus pauvres. Gardons nos cœurs en état d'éveil pour ne pas être surpris par le sommeil de l'indifférence.

En ce dimanche, laissons le Seigneur raviver la flamme vacillante de notre foi, afin que, le jour où Il viendra, Il nous trouve les bras ouverts et les lampes étincelantes de charité.

Père Roland KINKOUNI
Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault
(Diocèse de Guadeloupe-France)

IN MEMORIAN

Le temps, qui passe, n'efface ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher.



03 novembre 2007- 03 novembre 2026, voici 19 ans, jours pour jours, que nous quittait notre cher papa NINO- Nicolas Aimé, officier des FAC à la retraite. En ce mois de novembre, consacré entièrement par l'Église catholique à la prière pour les défunt, la veuve NINO née NGAMPHA Delphine, le colonel OSSY-NINO Christian de la Gendarmerie Nationale en service à la direction générale de l'administration et des finances du ministère de la Défense nationale et tous les enfants NINO (Juvet, Judicaël, Giresse De Vaugelas, Chabrier et Elnith), tous les petits-fils et petites filles NINO), prient tous ceux qui l'ont connu de garder une pensée pieuse en mémoire de celui qui a été un homme digne et un modèle.

A cet effet, des messes d'action de grâce, pour le repos de son âme, seront dites, au cours de ce mois en souvenir de son rappel à Dieu, aux messes de 6h 15 mn, dans les paroisses, Sainte Marie de Ouenzé actuellement Notre-Dame-des-Victoires, Saint Jean Baptiste de Talangaï et enfin à la cathédrale Sacré Coeur de Brazzaville.

BIRD ADVERT

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital: 1 000 000 de Francs CFA
Siège social: 69 rue Bandzas, Poto-Poto
BRAZZAVILLE, République du Congo R.C.C.M.: **CG-BZV-01-2022-B13-00287**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique statuant dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 janvier 2026, reçu au rang des minutes de Maître **Noël MOUNTOU**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 12 mars 2026 sous le numéro de répertoire 149/MN/026, enregistré le 27 mai 2026 à Brazzaville, Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Poto-poto, sous le numéro 1719, folio 089/6, l'Associée unique a notamment décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Bakala Éric Wilfried de ses fonctions de Gérant de la société,

> prendre acte de la cession de la totalité de ses parts sociales au profit de Monsieur **Boris Aleksandrovich TSYRLIN**, qui devient le nouvel associé unique de la société,

nommer Madame **OBA NTIKAHARAVA Pierre Henry Samantha**, en qualité de Gérante de la société, avec effet au 22 janvier 2026, pour une durée de quatre (4) ans renouvelables,

> modifier subséquemment les statuts conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

L'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-16498.**

Pour avis,
La Gérante

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

AVIS DE RECRUTEMENT MULTI-POSTES

Institution de Microfinance de 2e Catégorie SA
Lieu d'affectation: République du Congo (OUESSO)
Type de contrat: CDI / CDD selon le profil

Dans le cadre du lancement, du développement de ses activités et du renforcement de ses équipes, un Établissement de Microfinance de 2ème catégorie agréé en République du Congo recherche des profils qualifiés, dynamiques et intègres pour occuper les postes suivants:

DOSSIERS DES PROFILS DE POSTES ET ANCIENNETÉS REQUISES

1) Dirigeants (Directeur Général / Directeur Général Adjoint)
• **Missions principales**: Définir et piloter la stratégie globale de l'EMF; assurer la rentabilité financière, la gestion des risques et la stricte conformité avec la réglementation COBAC et les lois en vigueur en République du Congo.
• **Profil requis:** Bac+4 en Banque, Finance, Gestion ou Économie. Parfaite maîtrise du cadre réglementaire de la microfinance en zone CEMAC.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 8 à 10 ans d'expérience dans le secteur bancaire ou de la microfinance, dont au moins 5 ans à un poste de direction ou de haute responsabilité (Direction des opérations, des risques ou financière).
- Note d'appréciation: Un agrément préalable ou un dossier conforme aux critères de fit and proper de la COBAC est indispensable.

2) Responsable des Ressources Humaines
• **Missions principales:** Définir et déployer la politique RH (recrutement, formation, gestion des carrières); superviser la gestion administrative du personnel et l'établissement de la paie; veiller au strict respect de la législation du travail en République du Congo (Code du travail, CNSS, ACPE); maintenir un climat social serein et constructif.
• **Profil requis:** Bac+4/5 en Gestion des Ressources Humaines, Droit du travail, Psychologie du travail ou Sciences de gestion. Excellentes qualités relationnelles, sens de l'écoute et fermeté administrative.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 5 ans d'expérience dans la gestion des RH, idéalement acquise au sein d'une institution financière, d'une grande entreprise ou d'une multinationale au Congo.

3) Responsable Juridique et Contentieux
- Missions principales: Garantir la sécurité juridique de l'établissement; rédiger et valider les contrats et conventions; piloter les procédures de recouvrement forcé et la gestion des contentieux avec les tiers ou les clients en situation d'impayés.
• **Profil requis:** Bac+4/5 en Droit des affaires, Droit bancaire ou Droit OHADA.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 5 ans d'expérience dans le département juridique d'une banque, d'un EMF ou dans un cabinet d'avocats d'affaires spécialisé en recouvrement de créances.

4) Responsable Financier (et Comptable)
- Missions principales: Superviser la comptabilité générale et analytique selon le plan comptable de la microfinance; produire les états réglementaires destinés à la Banque Centrale (BEAC) et à la COBAC; élaborer les budgets et suivre la trésorerie.
• **Profil requis:** Bac+4/5 en Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) ou Finance.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 5 à 7 ans d'expérience sur des fonctions financières, idéalement au sein d'un EMF ou d'un cabinet d'audit.
- Note d'appréciation: La maîtrise des déclarations fiscales congolaises et des reportings réglementaires est obligatoire.

5) Auditeur Interne / Responsable du Contrôle Interne
• **Missions principales:** Évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance; mener des missions d'audit opérationnel, financier et de conformité; rédiger des rapports d'audit contenant des recommandations concrètes pour la Direction Générale et le Comité d'Audit; s'assurer du respect strict de la réglementation COBAC.
• **Profil requis:** Bac+4/5 en Audit et Contrôle de gestion, Comptabilité, ou Banque/Finance. Rigueur absolue, esprit de synthèse, impartialité et sens aigu de l'éthique.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 4 à 5 ans d'expérience en audit interne au sein d'un établissement financier (Banque/EMF) ou au sein d'un cabinet d'audit reconnu.

6) Chef d'Agence
• **Missions principales:** Assurer le management opérationnel et commercial de l'agence; piloter la réalisation des objectifs de collecte d'épargne et d'octroi de crédits; veiller à la qualité du service client et à la sécurité du patrimoine de l'agence.
• **Profil requis:** Bac+3/4 en Gestion, Banque ou Commerce.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 3 à 5 ans d'expérience au sein d'un établissement financier, dont au moins 2 ans en tant que Chef d'agence, chef d'agence adjoint ou Gestionnaire de portefeuille senior.

7) Gestionnaires de Fonds de Commerce (Chargés de Clientèle / Gestionnaires de Portefeuille)
• **Missions principales:** Développer et fidéliser un portefeuille de clients (PME, commerçants, particuliers); analyser les demandes de crédit et évaluer les risques de remboursement; suivre activement le recouvrement amiable de son portefeuille.
• **Profil requis:** minimum Bac+2/3 en Techniques de commercialisation, Banque ou Économie.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 2 ans d'expérience terrain réussie dans la vente de produits financiers ou l'octroi de microcrédits.

8) Caissiers / Caissières
• **Missions principales:** Effectuer les opérations d'ouverture/fermeture de caisse; assurer les transactions de dépôts, retraits, et transferts de fonds dans le respect des procédures de sécurité et de lutte contre le blanchiment.
• **Profil requis:** Bac+2 en Comptabilité, Gestion ou Banque. Forte intégrité, rigueur et aisance relationnelle.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 1 à 2 ans d'expérience à un guichet financier. Les profils débutants à fort potentiel dotés d'une excellente rigueur chiffrée peuvent être analysés.

9) Secrétaires / Assistants de Direction
• **Missions principales:** Assurer l'accueil physique et téléphonique; gérer le courrier (arrivée/départ), l'agenda de la direction et l'archivage des documents administratifs; rédiger les comptes-rendus de réunions.
• **Profil requis:** Bac+2 en Secrétariat de direction, Assistanat de gestion ou Communication. Excellente expression écrite et orale.
• **Ancienneté requise:**
- Minimum 2 à 3 ans d'expérience dans des fonctions d'assistanat, idéalement dans un environnement d'entreprise exigeant (secteur financier, cabinet, etc.).

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
Les candidats intéressés doivent fournir un dossier comprenant:
• Une demande manuscrite
• Une lettre de motivation adressée au Directeur Général.
• Un Curriculum Vitae détaillé mis à jour avec les contacts de trois **(3) références professionnelles.**
• Les copies certifiées des diplômes et des attestations de travail justifiant l'ancienneté.
• Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois (exigé obligatoirement pour le poste d'Auditeur Interne, ainsi que pour les postes 1, 2, 3, 5 et 7). N.B : à produire si retenu pour le poste.

Comment postuler:
Veuillez envoyer votre dossier complet par courriel à l'adresse: recrutement.emf.congo@gmail.com en précisant l'intitulé du poste en objet.

Date limite de dépôt des candidatures: 20 novembre 2026

FINANCES EN ZONE CEMAC

Monnaie: la démonétisation est engagée

La décision a été prise par le Comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) le 7 octobre 2026. Elle s'applique dans les six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette mesure a fait l'objet d'une conférence de presse, animée le mercredi 28 octobre 2026, à Brazzaville, par Serge Dino Daniel Gassackys, directeur national de la BEAC au Congo, afin d'éclairer l'opinion publique sur les motivations profondes de cette décision.



Serge Dino Daniel Gassackys (au milieu) donnant la conférence de presse

Les pièces de monnaie ciblées ne pourront plus être utilisées pour les opérations de paiement, mais leurs détenteurs disposent d'une année pour les échanger jusqu'au 1er novembre 2027. Les pièces concernées sont celles mises en circulation entre 1958 et 1985. Les nouvelles gammes de type 2006 et 2024 conservent leur cours légal.

La démonétisation consiste à retirer à certains signes monétaires leurs cours légal et leur pouvoir libératoire. Les citoyens disposent dans ce cas-ci de douze mois pour échanger les pièces de monnaie de l'ancienne gamme. Dans la période du 1er novembre 2026 au 31 juillet 2027, les échanges s'effectueront à la BEAC, dans les différentes banques et dans les établissements de microfinance (EMF). L'opération des échanges est totalement gratuite dans tous les établissements de crédit que vous soyez client ou pas. Les échanges se poursuivront du 1er août au 31 octobre 2027 uniquement à la BEAC. La fin définitive de l'opération des échanges s'arrêtera dès le 1er novembre 2027.

L'une des raisons évoquées pour justifier cette décision, est le renforcement de l'approvisionnement de l'économie en monnaie métallique. Depuis la mise en circulation de la gamme 2024 le 2 avril 2025 265 millions de pièces de cette gamme ont été injectés sur le marché. Le nombre moyen par habitant a connu une progression de près de 44 %. La BEAC projette d'atteindre 30 pièces par habitant à l'horizon 2030.

Le conférencier a rassuré que cette démonétisation permet de simplifier et sécuriser la circulation des pièces de monnaie. La coexistence de plusieurs générations de pièces aux dimensions, graphismes et alliages différents rendait la circulation fiduciaire hétérogène. Le retrait de l'ancienne gamme contribue à la rendre homogène. La démonétisation de l'ancienne gamme répond également à un impératif de sécurisation de la circulation fiduciaire, face notamment aux risques de contrefaçon des pièces de 500 francs Cfa et vise à préserver la confiance du public dans les signes monétaires émis par le BEAC.

Depuis les premières émissions de pièces de monnaie en Afrique centrale en 1958, les instituts d'émission successifs n'avaient procédé à aucune démonétisation de pièces. Le maintien des anciennes émissions s'expliquait notamment par la rareté des pièces indisponsables auxpetites transactions du quotidien. La décision du Comité ministériel de l'UMAC a marqué donc un premier historique en ce qui concerne la démonétisation des pièces de monnaie dans la zone CEMAC.

Philippe BANZ

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNE FILLE

Promouvoir les droits

La Journée internationale de la jeune fille est célébrée chaque année le 11 octobre. Elle a été instituéee par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette journée a eu pour thème *«Protéger la jeune fille contre les grossesses précoces».* Pour marquer cette date au Congo, l'Association Kaani Assistance a donné une conférence de presse samedi 10 octobre 2026 à Bacongo, pour présenter les cinq lauréates sélectionnées. Elles ont participé au camp des jeunes filles âgées de 15 à 25 ans, sous le thème *«Investir dans les jeunes filles et mettre en lumière leur potentiel»*, du 23 au 26 septembre 2026 à Brazzaville.



Photo de famille des filles et les organisatrices après la conférence de presse

La conférence de presse a été animée par Mme Franche Malanda, responsable des programmes de l'Association et les cinq lauréates présentant leurs idées de projets en présence de Bénédicte Luce Ngangoué, coordonnatrice de l'association Kaani. Ce camp a constitué un espace d'apprentissage, d'échange et de construction autour notamment du leadership féminin, de la confiance en soi, de la prise de parole, des droits des jeunes filles et des droits humains, de la citoyenneté et de l'engagement communautaire.

Ce camp organisé dans l'optique de cette journée internationale de la jeune fille, avec l'appui de l'ambassade de France au Congo, a été une initiative qui a visé renforcer le leadership, la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des jeunes filles. Cet espace a offert une opportunité aux filles d'exprimer leurs idées, valoriser leurs compétences et développer des initiatives en faveur de leurs communautés.

La journée internationale vise à promouvoir les droits des filles, à lutter contre les discriminations et les violences, et à encourager leur accès à l'éducation, leur autonomisation et leur participation aux décisions qui concernent leur avenir. Les filles font encore face à des obstacles qui limitent leurs possibilités et leur épanouissement. Cette Journée rappelle l'importance de les écouter, de soutenir leurs ambitions et de leur donner les moyens de réaliser leur potentiel.

Les cinq lauréates retenues ont eu des initiatives de projet dans le camp portées sur: lutte contre l'insalubrité (sensibiliser aux conséquences de l'insalubrité dans les quartiers); l'accès à l'éducation (soutenir la scolarité de deux jeunes filles en classe de terminale scientifique); hygiène menstruelle (sensibiliser les jeunes filles de 12 à 20 ans du quartier à l'hygiène menstruelle); lutte contre les violences basées sur le genre VBG (sensibiliser les collégiennes et les lycéennes aux violences basées sur le genre); et valorisation des modèles féminins (faire connaître aux jeunes filles des parcours de réussite féminine pour inspirer leurs ambitions)..

Pour Franche Malanda, *«ce camp a été une nécessité, parce qu'il a été un espace où la jeune fille a été amenée à s'informer, à se former aussi et surtout à apprendre comment passer de l'idée à l'action, afin d'être actrice du changement dans sa communauté.»*

L'une des lauréates, l'étudiante Michelle Emmanuelle Bakouma Loukabou a reconnu l'intérêt du camp organisé à l'endroit des filles: *«Ce camp a été bénéfique pour moi. J'ai appris plusieurs choses. Mon idée de projet a été retenue, cela m'a procuré beaucoup de plaisir».*

Philippe BANZ

Wildlife Conservation Society

AVIS DE RECRUTEMENT

Ref: 523/WCS/2026 — 3 novembre 2026

Position: Comptable de projet (MOD)
Reporte à: Chef de Projet ProClimat
Position supervisée par: Program Manager/Chef de Projet ProClimat
Lieu: Epéna
Programme: Appui du Proclimat à la Gestion de la Reserve Communautaire du Lac Télé
Portée: Nationale
Type de poste: Temps plein, CDD
Coordonne avec: Equipe Finance-Epena/Ouesso/Brazza
Prise de Poste: Octobre 2026

NB : "Ce poste est à pourvoir sous réserve de la validation et du déblocage effectif du financement du projet ProClimat sous financement Banque Mondiale. WCS ne sera engagée par aucune obligation contractuelle tant que l'accord de financement n'aura pas été formellement signé et validé par le bailleur de fonds»

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) est en cours de négociation par l'ONG WCS Congo, afin d'appuyer la gestion de la Reserve Communautaire du Lac Télé (RCLT). Le projet ProClimat soutient la gestion durable des aires protégées et de leurs zones périphériques en République du Congo et relie la conservation de la biodiversité au développement socio-économique des communautés vivant autour des aires protégées.

La RCLT est située à l'extrême nord-est du pays et joue un rôle majeur de bouclier écologique pour ces écosystèmes. Créée en 2001, la RCLT est cogérée par l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et la Wildlife Conservation Society (WCS), à travers un partenariat entre l'organisation et le gouvernement congolais, démarré en 2001 et formalisé en 2008 par un protocole d'accord. LA RCLT abrite une biodiversité exceptionnelle, avec certaines des densités les plus élevées de gorilles de plaine de l'ouest, des populations localement distribuées d'éléphants de forêt et une grande diversité d'espèces d'oiseaux et de poissons d'eau douce. La RCLT compte environ 20 000 habitants répartis sur 27 villages, qui dépendent presque entièrement de ses ressources naturelles pour leur subsistance et leurs revenus. Sa préservation est donc essentielle pour limiter le réchauffement climatique, en plus de réguler l'hydrologie de la région, cruciale pour la biodiversité tout comme pour les habitants de la région et au-delà.

Une composante majeure du projet d'appui à la gestion de la RCLT inclue les infrastructures nécessaires à la gestion des aires protégées, la lutte contre le braconnage, la pression agricole et le bien être des communautés qui y vivent. C'est dans ce contexte que **l'ONG WCS Congo** recrute un/une Comptable pour le projet en maitrise d'ouvrage déléguée, intégré(e) au sein de l'équipe de la Reserve Communautaire du Lac Télé.

II. Principales missions

Sous la Responsabilité du Chef de projet le/la comptable sera responsable de l'ensemble de la comptabilité et de la tenue rigoureuse, transparente et conforme des opérations financières du Projet ProClimat. Il/ Elle produit les projets de rapports financiers et est chargé(e) d'assister le Chef de Projet et l'équipe WCS dans les missions de gestion comptables et financières, conformément aux procédures internes de WCS et aux exigences du maitre d'ouvrage.

III. Responsabilités et tâches principales'

De manière spécifique, le/la comptable assurera les tâches ci-après:
- Vérifier quotidiennement les pièces justificatives relatives à toutes dépenses/transactions liées au projet;
- Etablir les JV Upload de toutes les transactions liées au Projet et les transmettre au comptable de Epena pour leur saisie dans SAP
- Tenir la comptabilité générale, budgétaire et analytique;
- Garantir l'application des procédures internes et des normes comptables de l'organisation et du projet.
- Participer à la réalisation et à la vérification des opérations comptables et à l'analyse des comptes;
- Effectuer la tenue des livres comptables et produire les documents comptables obligatoires;
- Etablir le rapprochement mensuel des avances;
- Préparer la documentation nécessaire pour le paiement des factures et les transmettre aux comptables d'Epena pour le processus de validation et de paiement;
- Suivre les comptes fournisseurs;
- Etablir les états de rapprochement bancaire mensuel;
- Assurer l'archivage, la sauvegarde, le classement des documents et supports comptables;
- Tenir à jour l'archivage des pièces comptables;
- Produire toute information comptable demandée pour le ProClimat;
- Préparer tous les rapports financiers;
- Participer à la préparation des documents nécessaires aux audits.
- Accomplir toute tâche connexe demandée par ses superviseurs

IV. Qualifications

Les qualifications requises sont:
- Être titulaire d'au moins d'un BAC + 3 en comptabilité, administration, finance, gestion ou équivalent, un MBA, le titre de CPA ou toute autre certification équivalente constituent un atout.;
- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins trois (3) ans dans la gestion comptable et financières, idéalement dans des projets de développement;
- Avoir une solide expérience en matière de gestion financière des subventions et des contrats accordés par les pouvoirs publics et les organismes publics; une expérience dans le domaine des subventions de la Banque Mondiale serait un atout.
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint), et des logiciels comptables, tels que: SAP, Sage Compta, Ciel Compta, TOMPRO, SUCCESS, etc.

Processus de dépôt de candidature

Les candidats(es) intéressés(ées), qui répondent aux qualifications ci-dessus, doivent postuler en envoyant par courrier électronique une lettre de candidature adressée au Directeur Général de WCS-Congo et un CV à l'adresse suivante recruitmentcongo@wcs.org au plus tard le 30 novembre 2026.

Veuillez indiquer **«Comptable de projet des MOD»** dans l'objet de votre courrier.

WCS est un employeur qui respecte l'égalité des chances et l'organisation se conforme à toutes les lois et réglementations en matière d'emploi et de travail qui interdisent la discrimination à l'embauche et veille à ce que les candidats de tous horizons soient considérés de manière équitable et cohérente au cours du processus de recrutement. Nous nous engageons à embaucher et à soutenir une main-d'œuvre diversifiée. Nous nous engageons à cultiver un environnement de travail inclusif et recherchons les futurs membres de l'équipe qui partagent cette même valeur.

L'organisation offre des chances égales d'emploi à tous les candidats qualifiés. L'organisation ne pratique aucune discrimination à l'embauche fondée sur l'âge, la couleur, le handicap, l'identité sexuelle, l'origine nationale, la race, la religion, l'orientation sexuelle, le statut de vétéran ou toute autre caractéristique protégée par les lois et règlements.

Veuillez noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

Fait à Brazzaville le

Le Directeur Général

Richard MALONGA

REPUBLIOUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIOUE ET FINANCIER
Secrétariat Général Boite
Postale: 126
BRAZZAVILLE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES MÉDIATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de médiation financière institué par le décret no 2024-86 du 28 février 2024 et conformément à l'arrêté no 26 586 du 26 novembre 2024 portant procédure de désignation et attributions des médiateurs financiers, le Comité National Économique et Financier (CNEF) du Congo lance un appel public à candidatures pour les fonctions suivantes:
• Un médiateur financier titulaire pour la branche des établissements de crédit et de microfinance.
• Un médiateur financier suppléant pour la même branche.

1. Mission et durée du mandat
Les médiateurs favorisent le règlement amiable des litiges individuels entre les établissements de la branche concernée et leur clientèle. Ils interviennent en tiers indépendants, impartiaux et neutres, dans le respect du contradictoire et de la confidentialité, sans imposer de solution aux parties. La saisine est gratuite pour le client.

Le mandat est de trois (3) ans, renouvelable une fois. Les conditions d'exercice et de rémunération sont déterminées conformément aux textes applicables et à la lettre de mission. Les fiches de poste annexées précisent les attributions du titulaire et du suppléant.

2. Conditions de candidature
Le candidat doit remplir l'une des deux conditions alternatives suivantes:
• Être titulaire d'un master en sciences économiques, bancaires, financières, juridiques ou de gestion, ou d'un diplôme reconnu équivalent, etjustifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur, notamment en gestion du contentieux, dans les modes alternatifs de règlement des litiges ou dans le domaine bancaire.
• À défaut, être titulaire au moins d'une licence dans l'un de ces domaines, ou d'un diplôme reconnu équivalent, et justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur, notamment dans les domaines précités.

Il doit présenter les garanties d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité requises et ne relever d'aucune interdiction ou incompatibilité prévue aux articles 14 à 17 du décret no 2024-86. Une formation certifiante en médiation et une expérience en traitement des réclamations constituent des atouts, sans être des conditions obligatoires d'éligibilité.

3. Composition du dossier
Le dossier, rédigé en français, comprend:
Une lettre de motivation datée et signée, adressée au Secrétaire Général du CNEF, précisant la branche concernée et la fonction sollicitée, titulaire ou suppléant; Un curriculum vitae détaillé, daté et signé;
Les copies certifiées conformes des diplômes;
Les copies certifiées conformes des attestations de travail et la liste des fonctions précédemment exercées, avec la taille, l'effectif et la nature des activités des entreprises concernées; Un extrait ou une copie de l'acte de naissance;
Deux photographies d'identité;
Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité;
Un extrait du casier judiciaire de moins de trois (3) mois délivré par les autorités compétentes du pays de nationalité et du pays de résidence;
La liste des mandats et fonctions en cours dans d'autres sociétés, avec mention «néant» le cas échéant; Un certificat de résidence de moins de six (6) mois;
Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence d'interdiction ou d'incompatibilité prévue par le décret no 2024-86;
Un certificat d'imposition délivré par l'administration fiscale du Congo;
Une attestation de non-faillite ou de non-sujétion à une procédure collective d'apurement du passif.
Les originaux ou toute pièce complémentaire utile pourront être demandés pour vérification. Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature.

4. Transmission des candidatures
Les dossiers sont transmis par courrier électronique à l'adresse suivante:
recrutementmediateur26@gmail.com
Période de réception: du 02 novembre 2026 au 30 novembre 2026, à 15h00, heure de Brazzaville.
Objet du courriel: «CANDIDATURE MÉDIATEUR FINANCIER - TITULAIRE ou SUPPLÉANT - NOM ET PRÉNOMS

Les pièces sont numérisées de manière lisible en format PDF. Les photographies peuvent être jointes en format JPEG ou PDF. Le candidat indique ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique. Toute candidature aux deux fonctions doit être expressément signalée et motivée dans la lettre de candidature; chaque fonction sollicitée fait l'objet d'une évaluation distincte.

Un accusé de réception est adressé au candidat après enregistrement du dossier; il ne vaut pas validation de sa recevabilité. Tout dossier incomplet, non signé ou reçu hors délai peut être déclaré irrecevable.

5. Sélection et désignation
La procédure comprend les étapes suivantes:
• Enregistrement des dossiers par le Secrétariat Général du CNEF et contrôle de leur recevabilité administrative et réglementaire;
• Évaluation comparative des dossiers recevables par le comité de présélection désigné pour la procédure, suivant la grille des termes de référence;
• Entretiens avec les candidats présélectionnés, si le CNEF le juge nécessaire;
• Établissement d'un rapport d'évaluation et des listes de trois candidats éligibles pour les fonctions concernées, puis validation par le CNEF;
• Transmission à la COBAC pour approbation; celle-ci apprécie notamment l'aptitude professionnelle et l'absence de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité et peut organiser un entretien;
• Nomination par arrêté de l'Autorité monétaire, sur proposition du CNEF après approbation de la COBAC, puis signature de la lettre de mission et de la déclaration d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité. L'évaluation porte sur la formation (15 points), l'expérience pertinente (25 points), l'expertise technique et réglementaire (20 points), les aptitudes à la médiation (20 points), l'indépendance, l'intégrité et la disponibilité (15 points), ainsi que la connaissance du contexte national et institutionnel (5 points). Les conditions réglementaires d'éligibilité sont vérifiées préalablement à toute notation.

6. Informations complémentaires
Les fiches de poste sont annexées au présent avis. Les termes de référence et les renseignements complémentaires peuvent être demandésà recrutementmediateur26@gmail.çom.

Les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour la procédure de sélection et traitées de manière confidentielle. Le résent appel ne constitue ni une promesse de nomination ni un engagement contractuel du CNEF.

Fait à Brazzaville le 29 octobre 2026

COMITÉ NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER CONGO Secrétariat Général

Le Secretaire Général du CNEF

SERGE DINO DANIEL GASSACKYS

POINTE-NOIRE

La fondation Tabita Allegresse mobilise contre le cancer

Si le cancer est difficilement guérissable, la prévention reste sa meilleure parade. Et la prévention passe par l'information. C'est le but de la campagne de sensibilisation et de dépistage qui s'est tenue du 16 au 17 octobre 2026 à Pointe-Noire, à l'initiative de la fondation Tabita Allégresse (FTA). Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la campagne *«Octobre Rose»* consacrée à la sensibilisation sur les cancers féminins.



Photo de famille après la sensibilisation.

Elles étaient des centaines de femmes à faire le déplacement de la Maternité Madeleine Mouissou, au quartier Paka, dans l'arrondissement 6 Ngoyo de Pointe-Noire. La sensibilisation a été réhaussée de la présence de Joseph Okou, représentant la directrice départementale de la Santé de Pointe-Noire, du Dr Lydie Valerie Nzengomona, cheffe du centre de santé Mouissou Madeleine, et Lydie Léonce Boronse Ndongo, présidente-fondatrice de la fondation Tabita Allégresse.

Cette campagne dont la première a eu lieu en 1985 aux États-Unis est consacrée à la lutte contre le cancer sous toutes ses formes. Un rapport de l'OMS publié en juillet 2026 fait état de 20,6 millions de cas pour 10 millions de décès chaque année dans le monde. C'est la deuxième cause de mortalité chez les malades cardiovasculaires.

Au Congo (Brazzaville) en 2024, l'OMS indique que 3 575 nouveaux cas et 2 264 décès ont été enregistrés soit un taux de mortalité de 63,32%.

Prévenir par l'information

«Les cancers du sein et du col de l'utérus continuent de décimer nos familles, de briser des foyers et d'arracher des mères à leurs enfants. Non pas parce que la fatalité l'a décidé, mais parce que la peur, l'ignorance et le diagnostic trop tardif continuent de tuer», a regretté Lydie Léonce Boronse Ndongo, dans son mot de circonstance.

Or, si en raison d'une situation aussi alarmante, la lutte contre le cancer doit être considérée comme une affaire de santé publique majeure, l'information, la communication et l'éducation deviennent des stratégies efficientes. C'est donc à juste titre que la FTA s'est rapprochée des services de la Professeure Judith Nsondé Malanda, pour sensibiliser les participants.

La directrice du Programme national de lutte contre le cancer (PNLC) a évoqué les facteurs et les conséquences du cancer. Elle a, par ailleurs, mis l'accent sur les méthodes préventives, tout en invitant l'auditoire à effectuer une veille permanente. *«On a remarqué que plus de 75% des cas ne consultent qu'aux stades 3 et 4. A cette étape, il devient difficile et même impossible de combattre un tel cancer»*, a déploré la conférencière.

Elle a invité les populations à abandonner les préjugés. *«Très souvent, lorsque tu remarques une petite excroissance au niveau du mamelon, tu vas voir le charlatan. C'est une très mauvaise option. Voilà pourquoi, on enregistre beaucoup de complications»*, a-t-elle encore déploré, en invitant les populations à se familiariser avec des pratiques de prévention, car a-t-elle rappelé, *«mieux vaut prévenir que guérir»*.

Le personnel de Madeleine Mouissou a apprécié l'initiative. *«Ensemble, nous allons lutter contre le cancer qui ne cesse de faire des victimes»*, a dit le Dr Lydie Valérie Nzengomona. Un appel qui a eu un écho, puisque les femmes présentes ont participé massivement au dépistage du cancer.

Pour rappel, la fondation Tabita Allegresse a été créée le 26 mars 2022 à la suite de la douloureuse expérience vécue par la mère de la présidente-fondatrice décédée des suites d'un cancer du pancréas.

John NDINGA NGOMA

EXAMENS D'ETAT 2027

Inscriptions ouvertes dès le 10 novembre

Par une circulaire du 16 octobre 2026, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean-Luc Mouthou a fixé la période des inscriptions aux examens d'Etat: CEPE, BEPC et baccalauréat, du 10 novembre 2026 au 30 janvier 2027.



Jean-Luc Mouthou

Cette circulaire précise les dispositions officielles de la campagne d'inscription aux examens d'Etat 2027. A cet effet, les responsables des établissements tant publics que privés sont autorisés à recevoir à partir du mardi 10 novembre 2026 jusqu'au 30 janvier 2027, les dossiers des élèves aux différents examens d'Etat. Ils sont également tenus de sensibiliser les parents d'élèves et les différents candidats dans les délais, afin d'éviter des prorogations inutiles qui entrainent souvent des inscriptions à la dernière minute et perturbent le travail des équipes pédagogiques des examens, notamment en ce qui concerne la répartition des candidats dans les centres d'examens. Il n'est pas rare d'apercevoir des élèves errants à la direction des examens et concours (DEC) le jour des examens, à la recherche de leur centre.

La circulaire indique également les pièces à fournir et détermine l'âge requis pour se présenter aux examens en qualité de candidat officiel où libre. Le candidat doit être né à partir de janvier 2011 pour s'inscrire comme candidat officiel au certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE); 2007 et après pour le brevet d'études du premier cycle (BEPC) et enfin à partir de 2003 pour le baccalauréat. En deçà de ces années, le candidat sera inscrit comme candidat libre. Aussi, les apprenants des centres de rescolarisation et d'alphabétisation sont aussi autorisés à se présenter à ces examens d'Etat en qualité de candidats libres.



Les candidats en pleine session du baccalauréat (ph d'archives)

Les candidats au BEPC devront présenter deux copies légalisées du CEPE datant de 2023 ou avant et ceux du baccalauréat doivent introduire celles du BEPC datant de 2024 ou avant. Ces dispositions imposent aux candidats, quoique brillants, de respecter le parcours scolaire, d'intérioriser toutes notions apprises dans les classes intermédiaires. La circulaire précise finalement que les frais d'inscriptions restent conformément aux dispositions prises depuis 2018.

Germaine NGALA

Wildlife Conservation Society

AVIS DE RECRUTEMENT

Ref: 521/WCS/2026 — 3 novembre 2026

Position: Spécialiste en Infrastructures
Reporte à: Program Manager/Chef de Projet ProClimat
Position supervisée par: Conseiller Technique Principale de la Reserve Communautaire du Lac Télé
Lieu: Epéna
Programme: Appui du Proclimat à la Gestion de la Reserve Communautaire du Lac Télé
Portée: Nationale
Type de poste: Temps plein, CDD
Coordonne avec: Directeur Logistique, Chargé(e) des sauvegardes environnementales et sociales, Spécialiste en passation des marchés, Coordonnateur Conservation Communautaire, Chargé de Gestion et Coordination de la RCLT
Prise de Poste: Octobre 2026

"Ce poste est à pourvoir sous réserve de la validation et du déblocage effectif du financement du projet ProClimat sous financement Banque Mondiale. WCS ne sera engagée par aucune obligation contractuelle tant que l'accord de financement n'aura pas été formellement signé et validé par le bailleur de fonds»

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), financé par la Banque Mondiale et le PROGREEN, une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) est en cours de négociation par l'ONG WCS Congo, afin d'appuyer la gestion de la Reserve Communautaire du Lac Télé (RCLT). Le projet ProClimat soutient la gestion durable des aires protégées et de leurs zones périphériques en République du Congo et relie la conservation de la biodiversité au développement socio-économique des communautés vivant autour des aires protégées.

La RCLT est située à l'extrême nord-est du pays et joue un rôle majeur de bouclier écologique pour ces écosystèmes. Créée en 2001, la RCLT est cogérée par l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et la Wildlife Conservation Society (WCS), à travers un partenariat entre l'organisation et le gouvernement congolais, démarré en 2001 et formalisé en 2008 par un protocole d'accord. LA RCLT abrite une biodiversité exceptionnelle, avec certaines des densités les plus élevées de gorilles de plaine de l'ouest, des populations localement distribuées d'éléphants de forêt et une grande diversité d'espèces d'oiseaux et de poissons d'eau douce. La RCLT compte environ 20 000 habitants répartis sur 27 villages, qui dépendent presque entièrement de ses ressources naturelles pour leur subsistance et leurs revenus. Sa préservation est donc essentielle pour limiter le réchauffement climatique, en plus de réguler l'hydrologie de la région, cruciale pour la biodiversité tout comme pour les habitants de la région et au-delà.

Une composante majeure du projet d'appui à la gestion de la RCLT inclue les infrastructures nécessaires à la gestion des aires protégées, la lutte contre le braconnage, la pression agricole et le bien être des communautés qui y vivent. C'est dans ce contexte que l'ONG WCS Congo recrute un/une Spécialiste en Infrastructures pour le projet en maitrise d'ouvrage déléguée, intégré(e) au sein de l'équipe de la Reserve Communautaire du Lac Télé

II. Principales missions

Sous la Responsabilité du Chef de projet, le/la Spécialiste en Infrastructures est en charge de la de la mise en œuvre efficace et efficiente des activités liées aux infrastructures, notamment dans la planification, la conception, la supervision et la maintenance des infrastructures conformément à la convention de financement du ProClimat. Il/Elle est chargé(e) d'assister le Chef de Projet et l'équipe WCS dans les missions de réhabilitation et de constructions des infrastructures prévues dans ladite convention, conformément aux exigences internes de WCS, du maitre d'ouvrage et des standards en la matière.

III. Responsabilités et tâches principales

Le/la Spécialiste en Infrastructures est responsable de l'exécution des tâches suivantes:

Formuler les dossiers d'appel d'offre pour les travaux de réhabilitation ou de construction des infrastructures:
- Contribuer à la planification des actions relatives aux infrastructures sur la durée du Projet et annuellement;
- Elaborer les termes de références des études techniques, dossiers d'appel d'offres et les cahiers des charges, des spécifications techniques des différentes infrastructures ;
- Assurer la priorité de l'effort humain plutôt que l'utilisation excessive d'engins lourds dans les travaux relatifs aux infrastructures
- Assurer la qualité des plans d'investissement, le programme détaillé des travaux et les budgets estimés;
- Collaborer avec le/la Spécialiste en Sauvegardes (environnementale et sociale) et Violence Basée sur le Genre (VBG) pour la réalisation des screening environnementaux et sociaux des infrastructures et la mise en œuvre de toutes les mesures de sauvegardes préconisées;
- Apprécier la qualité des études et rapports produits par les prestataires;
- Contribuer à la préparation des contrats des prestataires en charge de la réalisation des infrastructures et à un planning détaillé des interventions ;
- Contribuer à la mise à jour régulière des marchés relatifs aux infrastructures dans le Plan de Passation de Marché (PPM).

Supervision et contrôle
- Veiller à la qualité des infrastructures mises en place au travers d'inspections régulières;
- Assurer le suivi quotidien des chantiers des différentes infrastructures telles que les forages, les bâtiments, le système solaires, pour garantir le respect des standards et pratiques d'ingénierie;
- Contrôler la qualité des matériaux et la conformité aux spécifications techniques;
- Superviser les prestataires et des équipes techniques de terrain lors des travaux;
- Valider les attachements des travaux des infrastructures des opérateurs.
- Apprécier la qualité des rapports d'avancement et des prestations fournies par les divers intervenants;
- Procéder à l'évaluation trimestrielle des prestataires et collaborer avec les services comptables et financiers pour assurer une bonne gestion des risques dans le cadre de réalisation des infrastructures.

Maintenance et reporting
- Mettre en place un plan de maintenance des infrastructures avec les groupes communautaires en charges de la gestion et assurer la formation à l'entretien pour les infrastructures spécifiques;
- Evaluer les demandes et décomptes de paiements, et toute demande d'avenant émises par les prestataires des prestataires;
- Produire des rapports techniques périodiques (avancement, qualité, coûts);
- Contribuer aux analyses et rapport de suivi environnemental et social, y compris la remontée des éventuels problèmes risquant d'affecter la bonne exécution.
- De façon générale, exécuter toute autre tâche rendue nécessaire pour la bonne exécution.

IV. Qualifications

Les qualifications requises sont
- Être titulaire d'au moins d'un BAC + 3 en ingénierie civile, ingénierie des infrastructures rurales, génie des ressources hydriques ou de l'architecture, en développement rural, ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 5 ans dans le domaine des infrastructures rurales;
- Avoir une expérience sur le suivi des chantiers des infrastructures;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, etc.);
- Avoir une expérience avérée dans les logiciels DAO & CAO, Autocad, Archicad, Revit ou équivalent;

Avoir une connaissance des langues nationales de la zone, la langue vernaculaire de la zone serait un atout.

Processus de dépôt de candidature

Les candidats(es) intéressés(ées), qui répondent aux qualifications ci-dessus, doivent postuler en envoyant par courrier électronique une lettre de candidature adressée au Directeur Général de WCS-Congo et un CV à l'adresse suivante recruitmentcongo@wcs.org au plus tard le 30 novembre 2026.

Veuillez indiquer «Spécialiste en Infrastructures « dans l'objet de votre courrier.

WCS est un employeur qui respecte l'égalité des chances et l'organisation se conforme à toutes les lois et réglementations en matière d'emploi et de travail qui interdisent la discrimination à l'embauche et veille à ce que les candidats de tous horizons soient considérés de manière équitable et cohérente au cours du processus de recrutement. Nous nous engageons à embaucher et à soutenir une main-d'œuvre diversifiée. Nous nous engageons à cultiver un environnement de travail inclusif et recherchons les futurs membres de l'équipe qui partagent cette même valeur.

L'organisation offre des chances égales d'emploi à tous les candidats qualifiés. L'organisation ne pratique aucune discrimination à l'embauche fondée sur l'âge, la couleur, le handicap, l'identité sexuelle, l'origine nationale, la race, la religion, l'orientation sexuelle, le statut de vétéran ou toute autre caractéristique protégée par les lois et règlements.

Veuillez noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

Fait à Brazzaville le
Le Directeur Général
Richard MALONGA

SOUTIEN AUX ARTISTES

Le Ministre Gakosso apporte son soutien à Zao, Roga Roga et Arafat

Jean-Claude Gakosso, ministre de la Culture, des Arts et de l'Industrie touristique, a effectué le mardi 27 octobre 2026 une série de visites auprès de trois figures de la scène musicale congolaise: Zao, Roga Roga et Arafat qui sont confrontés à des problèmes de santé.



Le ministre Jean Claude Gakosso apportant son soutien aux artistes malades: Zao...

... Arafat et Roga Roga (absent sur la photo)

A travers cette démarche, le message du ministre a consisté à témoigner le soutien du Gouvernement et exprimer la solidarité des autorités envers ceux qui contribuent au rayonnement culturel du Congo par le biais de la musique. De Zao, dont l'univers musical a marqué de nombreuses générations, à Roga Roga, figure majeure de la scène musicale contemporaine, en passant par Arafat, animateur de calibre, ces visites concernent des artistes aux trajectoires différentes, mais réunis par leur contribution à la vie musicale nationale.

La présence du ministre auprès de ces artistes lui a permis de s'enquérir directement de la situation que traverse chacun d'eux et de cerner leurs attentes sur le niveau de prise en charge médicale. Cependant, si les artistes occupent une place centrale dans la construction du patrimoine national et le rayonnement du pays, leur vulnérabilité face aux aléas de la vie rappelle la nécessité d'une réflexion sur leur protection sociale. Une préoccupation que le ministre a intégrée dans la politique culturelle, afin de garantir l'avenir de l'ensemble des artistes par des mécanismes conséquents. Pour réussir, l'écoute et l'échange sont importants.

D'après le ministre Jean-Claude Gakosso, la politique culturelle ne se limite pas seulement à la promotion des œuvres et à l'organisation des évènements artistiques. Signalons qu'il y a quelques jours, il a fait le même geste en faveur de l'artiste Kevin Mbouande Mbenga, patron de l'orchestre Patrouille des Stars qui, lui aussi, fait face aux difficultés de santé.

Un autre artiste malade depuis quelques années, c'est Philippe Sita. Il serait souhaitable que dans le cadre de cette solidarité enclenchée et saluée par de nombreux citoyens que le ministre lui rende également visite.

Mais, au-delà des visites et des marques de solidarité, qu'en adviendra-t-il? De nombreux observateurs de la vie musicale congolaise, estiment qu'il est temps d'aller au-delà des gestes ponctuels et de mettre en place un véritable mécanisme de protection sociale touchant nos artistes. Il faudrait notamment réfléchir sur la sécurisation de leurs droits et de leurs revenus au niveau du BCDA, afin qu'ils puissent bénéficier d'un minimum de garanties lorsqu'ils sont confrontés à des maladies ou à d'autres difficultés.

Le ministère pourrait également jouer un rôle central dans la mise en place d'un fonds de solidarité destiné à la prise en charge des urgences médicales et à l'organisation des évacuations sanitaires lorsque celles-ci s'avèreront nécessaires. Nos artistes contribuent au rayonnement de notre pays et à la préservation de notre patrimoine culturel. Ils méritent donc mieux qu'une assistance occasionnelle lorsqu'ils tombent malades. Il faut penser à leur avenir, à leur retraite et à leur protection sociale. Les visites du ministre sont une excellente chose, mais le plus important reste ce qui se fera après!

Alain-Patrick MASSAMBA
(Avec Ministèreculture)

CELEBRATION D'UNE FIGURE MAJEURE DE LA PENSÉE AFRICAINE

Dominique Ngoïe-Ngalla: de l'hommage scientifique à l'immortalisation de son œuvre

Le chef-lieu du département de la Bouenza, Madingou a vibré, du 29 au 31 octobre 2026, au rythme d'un hommage scientifique et mémoriel exceptionnel au professeur Dominique Ngoïe-Ngalla. Réunis autour du thème *«Dominique Ngoïe-Ngalla: trajectoire historique, littéraire et philosophique d'un érudit des temps modernes»*, universitaires, chercheurs, écrivains et personnalités politiques ont revisité l'œuvre monumentale de cet intellectuel congolais. Trois jours d'échanges, de témoignages et de réflexions qui se sont achevés sur des recommandations ambitieuses pour inscrire durablement son héritage dans le patrimoine scientifique et culturel national.



A l'issue du colloque international

Placées sous le parrainage du ministre d'Etat Pierre Mabiala, ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, ces assises ont réuni plusieurs figures du monde scientifique, culturel et institutionnel venues du Congo et d'ailleurs. Huit panels, une conférence inaugurale, une table ronde et une palabre vespérale ont rythmé les travaux.

Un héritage intellectuel aux multiples dimensions

La conférence inaugurale, par le Pr Omer Massoumou, consacrée au Kimuntu dans la pensée de Dominique Ngoïe-Ngalla, a ouvert les réflexions sur la profondeur philosophique et anthropologique de son œuvre.

Les communications ont ensuite exploré plusieurs champs disciplinaires: histoire, littérature, philosophie, anthropologie, théologie, gouvernance et développement. Les intervenants ont notamment souligné la pertinence de ses analyses sur les responsabilités des élites africaines, la corruption, le clientélisme et les obstacles au développement.

L'inculturation du christianisme a également retenu l'attention des chercheurs. Les débats ont mis en évidence son exigence d'un dialogue authentique entre les cultures africaines et la foi chrétienne, dialogue fondé sur la connaissance des traditions et le respect des identités. Au-delà de ces thématiques, les échanges ont révélé une pensée profondément attachée à la liberté intellectuelle, à la responsabilité citoyenne et à l'émancipation africaine.

Des recommandations pour pérenniser sa mémoire

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé à la famille la conservation des archives, manuscrits et correspondances du Professeur. Ils ont également proposé au gouvernement l'institution d'un prix national Dominique Ngoïe-Ngalla, destiné à promouvoir l'excellence dans les arts, les lettres et la recherche scientifique.

L'Université Marien Ngouabi a été invitée à donner son nom à un élément de son patrimoine et à envisager la création d'une chaire ou d'un centre de recherche consacré aux humanités et à la pensée critique.

La publication des actes du colloque figure également parmi les perspectives de valorisation de cet héritage.

Pierre Mabiala: *«Transformer le savoir en conscience»*

Clôturant les assises, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a souligné la portée philosophique et scientifique de cette rencontre. *«L'Afrique ne peut durablement se construire dans la seule consommation des paradigmes établis par les autres»*, a-t-il déclaré, invitant les intellectuels africains à participer activement à la production universelle des connaissances.

Pour sa part, Hubert Mfoutou a insisté sur la responsabilité collective de transmettre cet héritage aux générations futures.

L'émotion a culminé avec le témoignage de Célestin Ngalla, neveu du professeur, s'exprimant au nom de la famille. Évoquant un homme humble, profondément attaché à ses origines et à ses valeurs, il a déclaré: *«Il nous a légués le plus précieux des trésors»*, citant l'amour du travail, le respect de la parole donnée et l'indépendance d'esprit.

À l'ouverture, le préfet de la Bouenza, Marcel Nganongo, a salué le choix de Madingou, terre d'attachement du professeur, pour accueillir cette rencontre. Le président du comité d'organisation, le professeur Hubert Mfoutou, a présenté le colloque comme une double exigence, mémorielle et intellectuelle, destinée à faire vivre une pensée qui continue d'interroger les sociétés contemporaines.

Pour Belinda Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan de Brazza, Dominique Ngoïe-Ngalla incarnait une conception humaniste de l'enseignement. Au-delà de la transmission des connaissances, il s'attachait à éveiller les consciences, à former les esprits et à promouvoir la dignité humaine.

Ainsi s'est refermé, à Madingou, un chapitre mémorable de la reconnaissance nationale et internationale envers Dominique Ngoïe-Ngalla.

Gaule D'AMBERT

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

N° 175/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DDID-BCHPF-BGO

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de Réquisitions	Références cadastrales				Quartiers	Arrondissement/ Département	Requérants
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficies			
1	N°10428 du 09/07/2026	G	135(ex780)	12(ex186)	272,47 m²	186,Rue Mangounza (ex surcouf)	Bacongo	Mme . DIACKABANA Esperance Marina Magalie Epouse Elo
2	N° 7802 du 14/02/24	/	/	/	310,79 m²	5, rue Samba D quartier Mayanga	Madibou	BEMBA VOUALA Ednève
3	N°10287 du 30/04/2026	/	/	/	20062,79 m² soit 2ha 00a 62ca	Quartier Vindza communauté urbaine de Kinkala	Pool	Mr . DOUDY-NGANGA Parfait
4	N° 10310du 14/05/2026	AM	203	13	222,10 m²	19,Rue Tsangani (Qtier Mayité)	Mfilou	M. KOUDIMBA Gaëtan Koudis
5	N°10434 du 15/07/2026	A3	17	29	158,55 m2	36,Rue Mayétéla (Qtier Ngangouoni)	Makélékélé	MOUSSOKI-MOUSSOKI First-Qui-Savait
6	N°9613 du 16/26/2025	E	23	21	454,30 m2	2Bis Rue François Niamankassi Qtier la Glacière	Bacongo	BATELANA Léonie
7	N° 9940 du 24/11/2025	/	/	/	396,76 m²	Quartier Vindza Commune de kinkala	pool	Mr . LONDET Jean Bernard
8	N° 10488 du 13/08/26	AS2	207	8	400,00 m²	9, rue Mère Véronique quartier Mayanga	Madibou	KAMBA André
9	N°10481 du 07/08/2026	B2	25	4bis	214,13 m²	22bis, rue Pierre Matingou(quatier Diata)	Makélékélé	MOUSSAMBI Arsène
10	N° 10388 du 22/06/2026	/	2	3	360,00m²	Qtier Mayanga Agri-congo	Madibou	MAMONAS Sidonie Alice Julia
11	N° 10387 du 22/06/2026	/	/	/	410,47 m²	Rue Milandou Raymond (Qtier Mayanga Agri-congo)	Madibou	MAMONAS Sidonie Alice Julia
12	N° 10395 du 26/06/2026	/	/	/	492,78 m²	Rue Alphonse YOUDI (quartier 811 Nsangamani)	Madibou	BIMBOU Géorgette Aimée Faustine
13	N° 10445 du 17/07/2026	/	/	/	500,00 m²	Village Mayitoukou	Goma Tsé-Tsé	DIATOU Reine Aimée Grace
14	N° 10447 du 17/07/2026	/	/	/	500,00m²	Village Mayitoukou	Pool	M. DIATOU Aimé Nhoam Brayden
15	N° 10448 DU 17/07/2026	/	/	/	500,00m²	Village Mayitoukou	Pool	M. DIATOU Aimé Carl Stedy
16	N°10450 du 17/07/26	/	/	/	500,00 m²	Village Mayitoukou	pool	NZEMBA Sheralvie doriane
17	N° 10446 du 17/07/2026	/	/	/	500 ,00 m²	Village mayitoukou	pool	NZEMBA sheralvie doriane
18	N° 10509 du 24/08/26	A	48	7	400,84 m²	3, rue Malonga Ecoute (quartier Moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	TEZOLO Lydie Regida
19	N° 34617 du 17/11/2025	/	/	/	10000 ,00 m² soit 1ha 00a 00ca	Village Yié (zone Ecole de Police)	Ignié	ASSASSA Don Durcas Guylord
20	N° 10311 du 15/05/2026	/	/	/	800,00 m²	Village Voula	Kinkala	ASSASSA Don Durcas Guylord
21	N°10392 du 24/06/2026	A4	91	15ter	78,71 m²	2117ter,Avenue de l'OUA (Qtier 110 Mamba-bifouiti	Makélékélé	MILONGO LOUKABOUT Angèla Riene Melyna
22	N° 10485 du 10/08/2026	C2	106	6 (ex804)	503,14 m²	Case 80 ,Rue de la corniche	Bacongo	MALANDA MATINGOU Alain Renaud
23	N° 10433 du 17/07/2026	AR/1	43	11	388, 74 m²	Rue Banzouzi Jean Pierre (quartier 805 Mayanga)	Madibou	SAMBA Horsie Belvina
24	N° 6244 du 20/07/2021	/	/	/	200,00 m²	35,Rue Malanda Adolphe (Qtier 74 Ngambio)	N°7 Mfilou-Ngamaba	MADZOU AKA Richard
25	N°36109 du 09/09/2026	AT	18	15(ex 14)	204,62 m²	78,Rue Mpoui Damien (Qtier Ngambio)	Moungali	M. BAMVI-NGOUBILI Arcène Paterne
26	N° 10041 du 08/01/2026	AR/1	70	3(ex 7)	337,00 m²	Rue Kihoulou Eugène (Qtier Moussosso)	Madibou	Mme .BOULINGUI Lydie Clémence
27	N° 9577 du 26/05/2025	AP2	123	2	334,66 m²	N°33,Rue Andzouana (Qtier Ngambio	Mfilou	MANZOLA MAZEKA Marie Jeanne
28	N° 10194 du 30/03/2026	G	30	1	263,00m²	24 Rue Kinouani Eugène (Qtier Kinouani)	Bacongo	LEBONDZO OWOBI Ruth Lionnelle Thérèse
29	N° 10108 du 11/02/2026	BH	23	03bis	513,32 m²	12 Bis Rue Léon Kiyounguila Qtier kimpouomo-Madibou	Madibou	Mr . NIANGA Rick Winner
30	N° 10599 du 05/05/2026	AN2	72	2 bis	141,80m²	3 bis,Rue Ngampiépié (Qtier kibounéndé)	Mfilou	Mme NZIENGUE ILLAH
31	N° 10292 du 05/05/2026	AS2	93	10	479,20 m²	42 Rue Boukaka Philippe ,Qtier Mayanga	Madibou	MVOUANGOU MAYIFUILA Georges jean paul
32	N° 9240 du 27/12/24	C3	189	06	135,00 m²	165, rue Frère Hervé	Makélékélé	BOUMPOUTOU Mariam Inge Diana
33	N° 10246 du 14/04/26	/	/	/	228,48 m²	2, rue Kimpangala (quartier 712 Itsali)	Mfilou	OMBO –LEBARRAS Enoch Gedeon
34	N°9845 du 03/10/25	AR/3	38	2	835,42 m²	Av. des Emetteurs (Quartier Mbaloula)	Madibou	MAHOUNGOU Laurence Manou
35	N° 10600 du 01/10/2026	/	/	/	3646,49 m²	Quartier Kélé-Kélé	Pool	MOUSSAKANDA Hervé
36	N° 10430 du 10/07/ 2026	D2	24	5 et 6	899,99m²	Rue Ngoma Casimir (Qtier Diata)	Makélékélé	MOUKOKO Félicité
37	N°10438 du 15/07/2026	/	/	/	500,00 m²	22, Rue Emile Rufin (quartier Mayanga)	Madibou	Mr NGAMOUYI Austève Xavier
38	N° 10437 du 15/07/2026	/	/	/	401,83 m²	98 bis, Avenue Ntsiété Siméon(Qtier Mayanga)	Madibou	Mme NDOULOU Marie
39	N° 10532 du 31/08/2026	AR/3	91	142	200, 00 m²	Quartier poto-poto djoué (famille Ngandou)	Madibou	Mm KODIA née TANDOU Aurelie Mireille
40	N° 10612 du 20/10/26	G	81	Lot51C	114,68 m²	Rue non dénommée	Bacongo	MOUPA ELOUO Elsa Audrey

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2026

Pour l'Insertion légale
Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Quatre jeunes Congolais en lice à Dakar

Les 1ers Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) organisés en Afrique se sont ouverts le samedi 31 octobre à Dakar, au Sénégal. Le Congo y est représenté par quatre jeunes athlètes engagés dans 4 disciplines. Jusqu'au 13 novembre 2026, ces jeux mettent l'Afrique en exergue.

Les JOJ de Dakar ont été lancés par le chef de l'Etat sénégalais Bassirou Diomaye Faye, devant des Chefs d'Etat invités et les dirigeants du Comité international olympique. Les compétitions rassemblent 2665 athlètes âgés de 14 à 17 ans. La délégation congolaise s'est alignée en natation, en judo, en taekwondo et en judo, avec un athlète seulement dans chaque discipline.

Les couleurs congolaises flottent dans le ciel sénégalais, mais à quel prix ? C'est la question qui brûle les lèvres des observateurs sportifs nationaux. Au-delà du strict aspect numérique d'une délégation squelettique, c'est l'état de forme des ambassadeurs congolais qui suscite les inquiétudes. La préparation de la majorité des qualifiés s'est faite dans le dénuement et l'improvisation. Privés de stages internationaux, les trois athlètes ayant préparé l'échéance à Brazzaville sont partis avec un handicap majeur face à l'élite mondiale. Même pour le nageur de la délégation, qui s'entraîne en France et bénéficie de conditions de préparation radicalement différentes, le chemin est paré d'obstacles. Une fois de plus, le manque d'anticipation et de budget risque de transformer une fête de la jeunesse en un apprentissage douloureux pour nos locaux.



La Team taekwondo en partance pour Dakar

Les quatre représentants congolais devront faire preuve d'un mental d'acier pour transcender les défaillances de leur préparation. L'enjeu sera avant tout de glaner de l'expérience et de sauver l'honneur. Cette campagne dakaroise devra impérativement servir de déclic pour les instances dirigeantes : le talent existe, mais sans investissement, le miracle olympique n'aura pas lieu.

Franck SOUAPIBOU

HANDBALL

La course au Gala national s'enflamme

La Dynamique ''Le réveil du handball congolais'' a basculé ses célèbres matchs de gala en véritables compétitions qualificatives pour son grand tournoi national prévu en décembre prochain. A Brazzaville, la deuxième journée a été marquée par six rencontres disputées samedi 31 octobre 2026 au Square de Gaulle. Entre victoires nettes et confrontations serrées, plusieurs équipes ont confirmé leurs ambitions dans les différentes catégories.

Chez les seniors hommes, Petro-Sport a pris le dessus sur Inter (31-26), tandis que l'ASB a largement dominé AVR (41-20). Dans les autres rencontres masculines, le CFJSO s'est imposé face à JSO (43-16). Lion Sport a, pour sa part, arraché une victoire face à Tsongolaise sur le score de 35-33, au terme d'une confrontation disputée.

Chez les seniors dames, la DGSP a battu l'ASOC (40-20). De son côté, l'Interclub a dominé Grain de Sel (42-21). Cette dernière rencontre a notamment permis de mettre en lumière les ambitions de reconstruction de l'Interclub. Son entraîneur, Pambou Poaty, explique que le club travaille à retrouver son ancien niveau après plusieurs années difficiles. *«Notre objectif est de reconstruire l'équipe et, si possible, de ramener l'Interclub à son meilleur niveau»,* a-t-il indiqué, rappelant que le club a déjà été champion d'Afrique.



Un bras armé contré au Square de Gaulle

Sur le terrain, la joueuse Destinée Etou reconnaît que son équipe a d'abord sous-estimé son adversaire. *«Nous savions que c'était une équipe composée de jeunes joueuses et nous pensions qu'elles ne pourraient pas faire grand-chose. Finalement, nous avons été surprises»,* a-t-elle reconnu. Elle estime que l'expérience et l'endurance ont finalement fait la différence.

Du côté de Grain de Sel, Mauricia Moukengue évoque principalement la fatigue physique pour expliquer la baisse de régime de son équipe en seconde période. Malgré la défaite, elle espère faire mieux lors des prochaines compétitions et ambitionne d'atteindre au moins la troisième place au prochain tournoi.

Cette deuxième journée aura ainsi permis aux différentes formations de poursuivre leur parcours dans ces qualifications, avec pour objectif de décrocher une place au tournoi national.

Darchevie KETTE BONAZEBI

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06 ; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise au 420 Avenue Général Charles De Gaulle, Centre-Ville immeuble abritant la BGFIBank, non loin du rond-point Kassaï, 1er étage, porte BO1-4

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SCI

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quatorze octobre deux mille vingt-six, enregistré dans la même ville le vingt et un octobre de la même année sous le Folio **199/26 n° 9589**, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «NVICTUS» EN SIGLE «SCI INVICTUS»
AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)
SIEGE SOCIAL : C/O IMMEUBLE GRASSET, AVENUE GENERAL DE GAULLE, CENTRE VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, BP 624 POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet en République du Congo, dans tous les Etat-Parties du Traité et à l'étranger :
- Promotion immobilière ;
- Construction Bâtiment complet ;
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général,
- Et généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
- Durée : (99) années, à compter de son immatriculation.
- Gérant : Le « Cabinet CGC », sis 77 avenue Charles de Gaulle, Centre-Ville, Pointe-Noire, CONGO, représenté par Madame **Germaine N'GOMBE née BINTSAMOU**, de nationalité congolaise; Née à Brazzaville, le premier mai mil neuf cent cinquante-cinq; Titulaire d'une Carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du dix-huit janvier deux mille dix-huit sous le numéro **0221550152904 BZ0318MQYH77Q-01** ou Monsieur **Tha-Man BIKANOU TCHYVAKALA MILOUCA**, de nationalité congolaise ; Né à Brazzaville, le neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-six ; Titulaire d'une carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du trois mars deux mille vingt-cinq sous le numéro **0211860060790 BZ0325QUPEWEK-01.**
- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le **numéro CG-PNR-01-2026-B42-00022.**

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P: 4171; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise au 420 Avenue Général Charles De Gaulle,
Centre-Ville immeuble abritant la BGFIBank,
non loin du rond-point Kassaï, 1er étage, porte BO1-4

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SCI

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quatorze octobre deux mille vingt-six, enregistré dans la même ville le vingt et un octobre de la même année sous le **Folio 199/21 n° 9584**, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée:

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «ATTILIUS» EN SIGLE «SCI ATTILIUS»
AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)

SIEGE SOCIAL: C/O IMMEUBLE GRASSET, AVENUE GENERAL DE GAULLE, CENTRE VILLE, ARRONDISSEMENT 1, EMERY PATRICE LUMUMBA, BP 624 POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet en République du Congo, dans tous les Etat-Parties du Traité et à l'étranger:
- Promotion immobilière;
- Construction Bâtiment complet;
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général,
- Et généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

- Durée: (99) années, à compter de son immatriculation.

- **Gérant:** Le «Cabinet CGC», sis 77 avenue Charles de Gaulle, Centre-Ville, Pointe-Noire, CONGO, représenté par Madame Germaine N'GOMBE née BINTSAMOU, de nationalité congolaise; Née à Brazzaville, le premier mai mil neuf cent cinquante-cinq; Titulaire d'une Carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du dix-huit janvier deux mille dix-huit sous le numéro **0221550152904 BZ0318MQYH77Q-01** ou Monsieur **Tha-Man BIKANOU TCHYVAKALA MILOUCA**, de nationalité congolaise; Né à Brazzaville, le neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-six; Titulaire d'une carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du trois mars deux mille vingt-cinq sous le numéro **0211860060790 BZ0325QUPEWEK-01**.
- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B42-00023**.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

MUCODEC

Faire comprendre le rôle et les missions des mutuelles à la presse

Après 40 ans de vie, les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) constituent un véritable réseau mutualiste congolais d'établissements de microfinance de première catégorie.

Le développement des caisses a été accompagné de la professionnalisation des équipes et de la mutualisation des fonctions au niveau fédéral. Et, les activités de radio, de solidarité et d'assurance ont élargi les moyens d'accompagner les sociétaires et les communautés.

Les MUCODEC collectent, depuis 1984, l'épargne des sociétaires et financent leurs projets. Leur développement en a fait un réseau de proximité des services financiers, un média consacré notamment à l'éducation financière et un engagement social porté par la Fondation.

Ces résultats et l'expérience de plus 40 années ont fait l'objet d'un déjeuner de presse, jeudi 29 octobre 2026, animé par Dieudonné Ndinga Moukala, directeur général des MUCODEC, dans un hôtel, à Brazzaville. Dans l'objectif de faire comprendre au grand public le rôle que jouent les MUCODEC au niveau économique et social et les missions qu'elles accomplissent à travers les transformations qu'engage le réseau et les défis auxquels elles doivent répondre.

Depuis l'ouverture de la première caisse en 1984 à Madingou, dans le département de la Bouenza, les MUCODEC accompagnent une aspiration purement congolaise: mettre des ressources de chacun au service des projets de tous. Derrière des comptes et des crédits, il y a, entre autres, le commerce que l'on développe, des logements que l'on prépare et la formation d'un enfant que l'on souhaite assurer. Cet enjeu permet aux populations de participer au développement à partir de leurs propres ressources. Le modèle mutualiste des MUCODEC donne à cette aspiration une traduction concrète en associant les mutualistes à la vie de leurs caisses. «L'identité coopérative des MUCODEC donne son sens à son activité», a souligné Dieudonné Ndinga Moukala, avant de poursuivre : *«Le réseau compte 646 salariés en octobre 2026 et 390 élus ou administrateurs, encore bénévoles pour 47 agences et 505.367 sociétaires. Notre vocation est de mobiliser l'épargne et de financer les projets des ménages et des acteurs économiques congolais. Notre développement nous impose de conjuguer solidité financière et proximité. Nous poursuivons l'extension de notre réseau pour rapprocher les services des populations, notamment dans les localités éloignées. Nous devons aussi rendre l'accès aux crédits plus compréhensibles et améliorer l'accompagnement de chaque sociétaire. La modernisation de nos outils, la sécurisation des opérations et la qualité de l'accueil sont au cœur de cette évolution».*



Dieudonné Ndinga Moukala (au milieu), entouré des journalistes à la fin de la cérémonie

Au cours des échanges, Dieudonné Ndinga Moukala a apporté des lumières sur l'évolution des MUCODEC. La monétique et les opérations entre les caisses complètent le maillage physique. Le réseau compte 100 distributeurs automatiques à la fin de l'année 2025. Les crédits nets ont atteint 197,4 milliards de Francs CFA et les dépôts sont à 259,1 milliards de Francs Cfa. La Fondation créée en 2015 et active sur le terrain porte l'engagement philanthropique des MUCODEC. Elle intervient dans cinq domaines: santé, éducation, environnement, sport et culture. MUCODEC Holding a pour missions de donner un cadre juridique au Groupe pour détenir et gérer ses participations, de développer des filiales et harmoniser les orientations stratégiques. Son ambition de développement concerne le Congo et, à terme l'international. Les MUCODEC ont une société d'assurance, AMC Assurances. Elle s'occupe des activités liées à la protection des risques. Le réseau a eu des certifications ISO 27001 pour la sécurité de l'information et ISO 9001 pour la qualité des services.

Dans un pays où le taux de bancarisation est estimé autour de 12 % de la population, une institution s'est donné pour tâche de porter le service financier là où il n'existait pas.

COOPERATION CONGO-UE

Clôture du Projet "POLICE+": des résultats probants pour une police professionnelle !

Le Programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et à la mise en place de commissariats pilotes dénommé ''POLICE+'' démarré le 1er février 2023 et financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 3,2 milliards de FCFA est arrivé à son terme. Ce projet, mis en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale Congo-UE a, en trois ans, appuyé la modernisation de la police congolaise sous plusieurs angles.

La cérémonie officielle de clôture de ce projet a eu lieu mercredi 28 octobre 2026, aux tours jumelles, à Brazzaville. Elle a été réhaussée de la présence du ministre du Plan, de l'intégration régionale et de la prospective Ludovic Ngatsé; de l'ambassadeur de l'UE au Congo Mme Anne Marchal; du directeur général de la Stratégie, de la coopération et de la communication, le Colonel-Major Bellarmin Ndongui, représentant le ministre de l'Intérieur; de la directrice des opérations de CIVIPOL, Mme Anne-Claire Zirnhelt; du chef de projet ''POLICE+'', Hervé Le Pennec et du directeur du personnel et de la formation au Commandement des Forces de police, le Colonel-Major Jocelyn Koubemba. La fin du projet a été couplée à la visite d'un des commissariats pilotes, le Commissariat central de la Tsiémé, à Brazzaville.

Fruit du partenariat UE-Congo-CIVIPOL (opérateur du ministère de l'Intérieur de la France), le projet a eu pour objectif de prevenir toute forme de torture, de traitement dégradant ou inhumain, en soutenant la professionnalisation de la police congolaise et en mettent en place de commissariats pilotes. Trois composantes ont caractérisé ce projet qui a fonctionné avec le soutien du Commandement des forces de police: la première composante dite normative de surveillance et de contrôle de la chaîne pénale. Elle a porté sur le renforcement des cadres normatif, éthique et déontologique de l'institution policière en intégrant notamment les questions de genre. Tout comme elle a aussi visé l'amélioration des mécanismes de contrôle hiérarchique, judiciaire et démocratique de la police. Dans ce cadre, le projet a projeté la création et la mise en place d'un modèle de commissariat pilote intégrant la société civile. La deuxième a été consacrée à la rénovation des infrastructures et à l'amélioration des moyens et la troisième s'est appesantie sur la formation et le mentorat des forces de l'ordre.

POLICE+ a produit des résultats durables pour la police nationale. On peut retenir que plus de 2 831 agents ont été formés sur l'utilisation des mallettes pédagogiques POLICE+, désormais intégrées dans les dispositifs de formations initiales, continues et d'expertise.

Sur des réformes structurelles, on a noté l'extension du modèle des commissariats pilotes à l'ensemble du territoire, le renforcement des contrôles internes et des capacités d'audit et les investissements directs de la police dans l'amélioration des infrastructures des commissariats. A preuve, le Commissariat central de la Tsiémé, à Talangaï, dans le 6e arrondissement qui a été visité conjointement par les parties européennes et congolaises.



Le ministre Ngatsé entouré du colonel Ndongui et de Mme Anne Marchal

Ce programme a également permis de renforcer le lien entre la police et la population civile et d'accroître les missions de prévention. Pour consolider les acquis du projet, dans le volet ''développement de la police de proximité plus précisément, il sera organisé à partir du 2 novembre 2026, une campagne nationale de prévention contre les violences scolaires au sein et aux abords des établissements. A cela s'ajoute une formation en secours opérationnel des agents, laquelle permettra à la police de renforcer son rôle dans l'assistance, le secours et la protection des populations victimes.

Les infrastructures rénovées favorisent une meilleure organisation des espaces de travail, garantissant la disponibilité des espaces dédiés à l'accueil des victimes; ils préservent la confidentialité des plaignants, tout en facilitant l'application des protocoles opérationnels. Les résultats obtenus témoignent d'une dynamique de réforme durable, portée par une forte appropriation nationale.

La cheffe de la délégation de l'UE au Congo, Mme Anne Marchal a précisé que ce projet marque la volonté partagée entre institutions de soutenir le professionnalisme, la déontologie et le sens du service public. *«Les résultats obtenus sont significatifs. Des outils de référence utilisés dans les commissariats pilotes; une police de proximité mise en place; l'introduction des nouvelles méthodes d'enquête basées sur les preuves matérielles et scientifiques, etc.»* a-t-elle souligné.

L'ambassadrice de l'UE a plaidé pour la préservation des acquis. La pérennisation de ce projet, a-t-elle dit, repose sur la poursuite des efforts entrepris jusque-là. POLICE+ reflète le partenariat UE-Congo qui repose sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Elle n'a pas manqué de remercier la partie congolaise pour l'exécution sans faille de ce projet. *«En clôturant POLICE+, je salue un travail mené ensemble et les résultats concrets qui doivent se poursuivre en faveur d'une police professionnelle».*

Rappelant la place cruciale de la sécurité dans le pays, le Colonel-Major Bellarmin Ndongui, pour avoir suivi de près ce projet, a relevé que ce programme a abouti au renforcement du cadre règlementaire, du fonctionnement de la police à la production de manuels doctrinaux et pédagogiques… *«Le programme sur le terrain s'est avéré plus ambitieux que prévu.»*

Heureux d'être associé à cette cérémonie, le ministre du Plan Ludovic Ngatsé a rappelé le caractère historique du partenariat Congo-UE, suivant un nouveau cadre de coopération. Il a indiqué que si le ministère de l'Intérieur exprime la demande, cela pourra être intégrer. *«Comme vous le savez la sécurité est complexe: il y a la sécurité informatique, la sécurité logique, etc, nous avons beaucoup de projets avec les partenaires sur la sécurité des citoyens»,* a-t-il affirmé.

Un agent du Commissariat central de la Tsiémé rencontré lors de la visite, le lieutenant Oniangué a salué le projet, et a estimé que les enseignements reçus et les nouvelles méthodes de travail mises à leur disposition tel ''Identix'' leur permettent désormais de produire un travail de qualité en termes d'identification des malfrats ou autres personnes interpellées. Un autre officier, le lieutenant de police Serge Ondziel Ona, satisfait du projet, a dit qu'il est d'un grand atout pour les services de police. *«A travers ce projet, nous avons pu mettre en place la plateforme ''SIGAS'' qui nous facilite dans le travail statistique des victimes»,* a-t-il soutenu.

In fine, le projet a mis en place les bases d'une police moderne, professionnelle et respectueuse des droits fondamentaux.